

Membres présents : MM. Arteaga, Langlois, Toeplitz, Comencini, Montesanti, Ilic, Karanovic, Lavies, Villa, Buache, Thirifays, Gaffary.

M. TOEPLITZ explique l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

M. LANGLOIS donne lecture du C.D. de juin 1954.

- a) décision concernant l'U.I.C.C. qui est votée à l'unanimité.
- b) Lieu et date du Congrès et décision de soutenir la Cinémathèque qui organise et de payer pour cela un minimum de fr.fr.10.000.- C'est une mesure extraordinaire et non une chose habituelle. La résolution est adoptée à l'unanimité.
- c) Décisions sud-américaines sur le Bureau de l'Amérique du Sud et le Pool. Adopté à l'unanimité.

La question du problème financier pour la F.I.A.F. est soulevée. Il ne faut pas que certaines cinémathèques doivent verser des cotisations trop élevées alors que d'autres ne contribuent pas d'une manière suffisante. La France, l'Angleterre, le Brésil, les Etats-Unis et le Danemark seraient les victimes de cet état de choses. Il est important d'étudier ce problème à fond et de trouver les moyens financiers nécessaires. Le gouvernement anglais pourrait verser davantage. Il ne s'agit pas d'un cadeau, mais d'un dû.

M. Langlois demande quelles cinémathèques ont préparé un rapport écrit. Ce sont les cinémathèques danoise, milanaise et yougoslave. Le rapport de Wiesbaden arrivera dans l'après-midi.

Si les questions de l'organisation des archives, des catalogues et de la conservation ne sont pas mentionnées dans le rapport ordinaire, elles doivent faire l'objet d'un rapport supplémentaire.

Le but du Congrès est de s'occuper des questions de conservation et de muséographie du cinéma.

La séance de l'après-midi sera ouverte par les cinémathèques danoise, italienne et yougoslave.

La séance est levée à 10 h.15.

Présents : MM. Thirifays, Langlois, Comencini, Villa, Toeplitz, Buache, Arteaga, Lavies, Schlössen (Indonésie) - Laureore (Hongrie) Bulgarie, Roumanie, Ilic, Karanovic, Montesanti, Mme Sonika Bo, Melle Prolo, Favre, Gaffary.

Le **PRESIDENT** ouvre la 2e séance du Congrès en présentant les membres effectifs de la Fédération :

M. Langlois, France
M. Arteaga, Uruguay et Pérou
M. Thirifays, Belgique
M. Lavies, Institut allemand du film, Wiesbaden
MM. Villa et Comencini, Italie
M. Montesanti, Centre expérimental de Rome
MM. Buache et Favre, Suisse
MM. Karanovic et Ilic, Yougoslavie.

Mlle Prolo, Musée du cinéma de Turin, membre provisoire au Congrès de Vence et représentante des associations affiliées

Mme Sonika Bo, Fédération internationale du cinéma pour enfants

Observateurs de la république del'Inde, de Hongrie, Indonésie, Bulgarie, Roumanie, Maroc et république démocratique allemande.

Election du Président des séances : A l'unanimité, M. Téeplitz est maintenu dans ses fonctions. *MM. Lindgren et Thirifays sont élus vice-présidents.*

Rapport du secrétaire général de la FIAF

M. LANGLOIS rappelle le congrès de Vence de 1953 qui a été l'aboutissement d'une étape de la FIAF en posant les règles générales pour toutes les cinémathèques, de façon à éviter tout malentendu, en établissant une résolution concernant les rapports éventuels des cinémathèques et de la télévision. Des principes très stricts doivent régir la collaboration entre ces deux organes. Si chacun connaît sa situation nationale, il est nécessaire par contre, lorsqu'il s'agit de films étrangers, de consulter la cinémathèque du pays qui les fournit, à cause de certaines incidences internationales.

Un programme bien défini a été établi concernant le Bureau international de la recherche historique cinématographique, la création d'un bulletin international a été envisagée, dont la cinémathèque de Wiesbaden a été chargée d'étudier l'Organisation. On a envisagé également une collaboration plus étroite avec les journaux s'intéressant au cinéma pour obtenir des accords permettant de puiser dans les travaux des historiens qui agissent avec la FIAF. Les bases des accords avec les ciné-clubs et le film scientifique ont été élargies ainsi qu'avec la Fédération internationale du film ethnographique. On a achevé la mise sur pied du statut juridique de la Fédération internationale du film d'avant-garde, qui devint par la suite à Vence le Bureau international du film individuel.

Le but de la FIAF est la conservation des films, mais elle considère qu'il entre dans son activité d'aider et d'encourager tous ceux qui essaient par leurs propres moyens ou à l'aide de subventions de trouver des formules nouvelles à l'art cinématographique. Il y a deux possibilités : ou bien devenir nous-mêmes un organisme qui les subventionne ou passer des commandes à des cinéastes. Mais partout le problème du recouvrement de leur argent se pose pour ces réalisateurs, qui n'arrivent pas, faute de moyens, à faire plus de deux ou trois films. Nous avons essayé, grâce à l'organisation des archives, d'étendre au monde entier la projection de leurs oeuvres afin qu'ils puissent amortir leurs frais et continuer.

A Bâle aura lieu, à l'Issue du présent congrès, la première manifestation publique marquant l'activité du Bureau international du film individuel. Un programme très précis avait été établi, mais des difficultés se sont élevées. Toutes les décisions prises à Vence n'ont pu être exécutées.

Il convient de passer maintenant à l'activité de la FIAF depuis l'année 1953 à Vence jusqu'au congrès d'octobre 1954 à Lausanne.

Cette année a été marquée par une nouvelle étape. Nous avons pu jusqu'à présent échanger des films, prêter des documents pour des expositions, mais jamais encore nous n'avons eu d'échanges de manifestations culturelles sur le principe des grands échanges de musées, comme "l'Art autrichien" à Paris, par exemple. C'est la première année que les cinémathèques ont échangé leurs collections muséographiques pour des manifestations d'ensemble. A Paris en effet a eu lieu cette année l'exposition des collections du

Musée de Turin, en Italie une exposition des collections de la cinémathèque française de même qu'en Yougoslavie. La Hollande organise ces jours-ci une exposition internationale du décor de cinéma, le Brésil également. En Belgique va s'ouvrir une exposition de l'affiche du cinéma. Pour la première fois ont lieu des expositions de musées à musées et non de cinémathèques à cinémathèques.

D'autre part, en ce qui concerne le fonds international, des essais d'unification ont été tentés pour harmoniser les contrecoupages ^{typages} et créer une coopération générale afin d'organiser les contrecoupages ^{typages} de films en 54.

La FIAF s'élargissant n'était plus une fédération européenne. Depuis deux ans, elle s'est étendue à l'Amérique latine. On ne peut cependant exiger des cinémathèques d'autres continents de venir chaque année à un congrès. Nous avons donc essayé de faciliter les contacts et lors de la dernière réunion du Comité directeur de la FIAF à Sao Paulo en février, un bureau d'Amérique latine a été créé. C'est un espèce de sous-comité de la FIAF où les cinémathèques d'Amérique latine peuvent se rencontrer tous les ans, ce qui permet également de faire venir au congrès annuel non seulement un délégué mais d'autres personnes qui puissent à leur retour, donner une idée exacte du congrès dans toutes ses branches et de la politique générale de la FIAF.

Nous avons donné deux têtes à ce bureau d'Amérique latine pour plusieurs motifs. Il existe là-bas deux tendances: les cinémathèques qui naissent du mécénat, sur le modèle du Musée d'Art de New-York, soutenues par des milliardaires donnant de grands crédits pour la création de musées d'art moderne dans lesquels s'intègrent les cinémathèques. Un autre courant consiste à faire naître les cinémathèques du mouvement des ciné-clubs. Au Brésil, le mécénat est possible mais pas en Uruguay.

La création de cinémathèques par les ciné-clubs est plus répandue que par le mécénat.

Le musée d'art moderne de Sao-Paulo a déjà la plus riche cinémathèque en films, c'est l'équivalent du musée d'art moderne de New-York. Fatalement, cela doit amener le Vénézuéla et le Chili à suivre dans le sens de cinémathèques fondées par le mécénat. Il ne faut pas cependant que cette cinémathèque extrêmement puissante devienne une centrale et les cinémathèques plus modestes des succursales. Pour cette raison, nous avons créé à Montevideo un autre siège. A Sao Paulo, nous aurons chaque année des réunions groupant les membres effectifs de la FIAF puisque les moyens d'échanges sont très grands. Mais le grand courant des ciné-clubs aux Etats-Unis partant de Montevideo, proche de Buenos-Ayres et jouissant d'une très grande liberté, ce second siège est bien choisi.

Le bureau du Vénézuéla aura pour charge de contacter en Amérique latine la personne pouvant constituer une cinémathèque et les bureaux d'Uruguay ^{et} du Brésil se porteront garants de la non commercialité de cette cinémathèque.

D'autre part, à Cannes, nous avons pu contacter les représentants de l'Institut du cinéma de Moscou. Des projets ont été ébauchés, en vue d'échanges dont certains ont déjà commencé. La France a déjà reçu 10 films de Moscou. Très rapidement nous pourrions élaborer des échanges unilatéraux groupant la Hollande et le Danemark. Nous aurons donc un contact permanent avec la future cinémathèque d'URSS.

Nous avons signé à Rome en 1949 un accord avec la Fédération internationale des ciné-clubs, accord bilatéral. Nous ne devons envoyer des films qu'à un membre de la fédération des ciné-clubs dans le pays où ce film est attendu. Cependant, si cette fédération est la seule existant au monde, il y a dans certains pays plusieurs fédérations de ciné-clubs. Cela posait un problème, car nous avons l'air de prendre parti pour ou contre certaines fédérations de ciné-clubs. Notre point de vue est le suivant : sur le plan international nous avons signé un accord bilatéral. Sur le plan national, chacun de nous doit exécuter les accords de Rome mais est libre d'avoir des rapports avec d'autres fédérations ou d'autres ciné-clubs à condition que ceux-ci fonctionnent selon le statut des ciné-clubs découlant des accords de Rome, c'est à dire selon l'accord bilatéral des fédérations ciné-clubs et des archives du film.

On note la tendance de certains ciné-clubs à se transformer en cinémathèques, surtout en Amérique latine, que ce soit à Bogota, à Lima, à Santiago du Chili, le ciné-club local veut devenir une cinémathèque.

Ce n'est pas un phénomène sud-américain. Le Canada veut également fonder sa cinémathèque, de même que la Grèce et la Turquie. Le secrétariat pense que tant au Canada qu'en Grèce ou en Turquie, cet embryon de cinémathèque va prendre une importance croissante puisqu'il y a un état organisé et par conséquent cette cinémathèque suivra le processus normal. Mais en Amérique latine il convient de ne pas aller trop vite pour ne pas charger l'appareil de la FIAF qui devra donner et ne rien recevoir en échange. Au Canada, en Grèce, en Turquie, nous pouvons prévoir que dans les deux ou trois ans qui suivront la constitution de la cinémathèque, elle aura des ressources, de la solidité. De partout les demandes affluent pour susciter des cinémathèques, On nous écrit des Indes, de l'Indonésie. Une collaboration générale est nécessaire pour soutenir ces efforts. C'est une nouvelle tâche pour l'avenir.

L'an prochain aura lieu à Paris le 60e anniversaire de la naissance du cinéma. La ville de Paris a sollicité la FIAF et la projection française pour faire une manifestation qui serait la première exposition internationale des archives du film. Nous avons répondu favorablement et fait une proposition d'exposition. Mais un budget de 40 millions étant nécessaire, nous ne savons pas encore être sûrs du résultat.

On nous propose également de tenir le prochain congrès de la FIAF à Paris. Personne n'a pu s'engager dans cette voie, mais il est possible que nous puissions résoudre là un problème, celui du congrès des historiens du cinéma. Cela représente cependant une énorme dépense.

L'enquête sur les différentes cinémathèques existant en Amérique latine a montré qu'il y avait là-bas trois membres de la FIAF et un membre provisoire. Il y a la cinémathèque d'Argentine, brésilienne, celle d'Uruguay qui avait été admise la dernière et une deuxième cinémathèque en Uruguay. L'une de ces cinémathèques avait fait l'objet de certaines inquiétudes formulées au congrès de la FIAF à Amsterdam et les deux autres nous paraissaient être un problème délicat. Nous avons donc poussé dès le congrès de Vence à la fusion des deux cinémathèques d'Uruguay.

La question du Sodre, sur lequel de graves accusations ont été portées, est abordée. M. Langlois s'est rendu à Montevideo pour visiter la cinémathèque du Sodre qui passe pour être la plus importante d'Amérique latine. Dans les blockhaus il n'a jamais pu voir que 2 à 300 films. Mais d'autres accusations avaient porté sur le danger que certains abus de pouvoir pouvaient amener du fait que le Sodre était membre de la FIAF. Il est pourtant difficile de prouver l'activité semi-commerciale du Sodre ou des irrégularités commises, les séances étant officielles. Et puisqu'il n'y avait pas de films, il n'y avait pas de danger d'irrégularités. M. Langlois ne voit pas de motifs suffisants d'infliger une sanction au Sodre ou de le suspendre comme membre. Le seul danger est que le Sodre étant la radiodiffusion nationale d'Uruguay, il deviendra aussi la télévision nationale uruguayenne et, de ce fait, comment un fonctionnaire chargé de la cinémathèque du Sodre pourra-t-il refuser ses films à son supérieur hiérarchique qui les lui demandera pour la télévision. C'est un problème déjà évoqué avec M. Trelles.

Nous avons simplement pris la décision de mettre en garde nos collègues jusqu'à l'entrée en vigueur du statut de la télévision et nous leur conseillons de ne pas envoyer de films au Sodre.

En ce qui concerne l'Amérique latine, seules les cinémathèques privées nous assurent une garantie car nous pouvons toujours limiter leur activité à nos statuts alors que nous sommes sans garantie sur le plan juridique vis-à-vis des cinémathèques nationales. Nous avons le cas du Sodre.

Le Président remercie M. Langlois de son exposé et passe aux questions. M. Thirefays demande s'il y a déjà un programme pour la manifestation anniversaire du cinéma l'an prochain ?

Le Président : oui.

La position vis-à-vis de M. Griffith est ensuite précisée, au sujet des films allemands qui se trouvaient dans les cinémathèques. Le gouvernement américain avait cédé les biens allemands à des tiers et de ce fait, au point de vue légal, il n'y avait aucun motif pour supposer à ce que les films allemands envoyés à New-York soient contrecoupés à des fins commerciales, ce qui aurait eu de graves répercussions sur les cinémathèques d'Europe. La lettre envoyée à M. Griffith a été montrée aux avocats qui avaient envisagé le problème sous l'angle légal seulement et contre-ordre immédiatement donné.

Le Président pense que la création des cinémathèques dans les différents pays pose des problèmes grandissants. Il est nécessaire d'envisager les forces sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour former les cinémathèques et quelle est la méthode des cinémathèques.

A son point de vue, la question de l'information des membres est trop négligée. Par exemple, lors d'une exposition du décor ou de l'affiche du cinéma, il serait bon d'en informer tous les membres de nos fédérations, toutes les cinémathèques avec lesquelles nous travaillons. Les manifestations dont a parlé M. Langlois n'étaient pas annoncées de façon suffisante et cela est une erreur car pour souligner le devoir international de la Fédération, il faut à tout prix arranger les choses de manière que tous les membres ayant quelque chose d'inté-

ressant puissent prendre part à de telles manifestations.

Il est indispensable en outre de penser à publier un "bulletin de la FIAF" mensuel ou bi-mensuel, ayant deux catégories d'informations: celles concernant la FIAF en tant qu'organisme international et les informations venant des différentes cinémathèques. Car il n'est pas juste qu'une fois par année seulement nous trouvions dans les rapports des différentes cinémathèques des choses très intéressantes pouvant servir aux autres membres. Cela nécessitera peut-être une augmentation de la cotisation, des difficultés d'édition, de rédaction, mais ce bulletin sera un trait d'union entre toutes les cinémathèques.

Il y a par ailleurs une autre lacune à combler dans notre activité en ce qui concerne les cinémathèques internationales dans les pays de démocratie populaire.

Il ne semble pas juste d'attendre nos congrès annuels pour prendre contact avec les observateurs envoyés par les démocraties populaires. Une initiative plus marquée est nécessaire, il faut s'adresser à titre officiel aux gouvernements des démocraties populaires, donner à la Fédération internationale la possibilité d'étudier la chose et proposer de joindre notre Fédération. La même chose, mais un peu différente, s'applique à l'Union soviétique. M. Langlois a donné son aperçu sur la situation avec l'Union soviétique. Une conversation avec M. Yutkevitch a appris à M. Toeplitz qu'on envisage dans l'Union soviétique l'organisation d'une académie du film qui formera la noyau d'une cinémathèque, qui s'occupera également d'études et de recherches historiques. En résumé, M. Toeplitz propose pour l'an prochain :

- 1) de commencer l'institution d'un bulletin régulier de la FIAF mensuel ou bi-mensuel contenant les informations reçues de nos membres
- 2) d'entamer les conversations officielles de la Fédération avec la direction du cinéma nationalisé dans les démocraties populaires en vue de cinémathèques dans ces pays.

M. Langlois dit qu'en ce qui concerne l'Amérique latine la question est simple. Le festival de Sao Paulo a permis d'inviter le comité membre et un certain nombre de représentants de la FIAF et cette initiative a permis de mettre sur le plan pratique l'organisation sud-américaine. M. Langlois est aussi d'avis qu'on peut arriver, dans les démocraties populaires, à la constitution de ciné-clubs. Mais il serait plus simple alors que les deux membres de la FIAF, soit la Tchécoslovaquie et la Pologne prennent l'initiative d'une réunion à Varsovie ou à Prague pour convoquer les dirigeants des diverses cinémathèques et leur exposer le problème et qu'ils invitent aussi quelques personnes de la FIAF qui viendraient établir un contact, comme cela s'est passé en Amérique latine. Pour la question du bulletin, M. Langlois pense que c'est à considérer au point de vue financier.

M. Thinfap reprend l'idée du bulletin qui est excellente mais l'insuffisance des moyens et le manque de temps des dirigeants de la FIAF ont

empêché jusqu'ici sa réalisation. Il faudrait élargir le bureau sur le plan administratif à Paris et peut-être envisager des bureaux annexes en Amérique latine et dans les démocraties populaires qui ont des problèmes différents de l'Occident. Il en va de même pour l'Asie. Cet ensemble d'organismes demanderait un financement, des moyens matériels. Nous devrions examiner nos possibilités réelles, voir en faisant une manifestation collective importante les sommes nécessaires à assurer le fonctionnement solide d'un secrétariat vraiment animateur. Le secrétariat de la FIAF ne peut être animateur en raison du nombre restreint de son personnel.

M. Langlois explique que la situation a évolué depuis 38 en ce sens que la FIAF n'est plus seulement chargée de réunir les gens qui s'occupent des relations amicales de cinémathèque à cinémathèque. Mais elle a maintenant des tâches définies, un bulletin, des rapports, elle échange des notes, des renseignements. Cela devient un bureau de coordination de tous nos efforts. Les deux personnes qui travaillent à la demi-journée au bureau à Paris ne peuvent y arriver. C'est un problème d'ordre financier auquel il faut trouver une solution.

Pour les pools et bureaux annexes de la FIAF, ils peuvent avoir leur budget propre. En Uruguay et au Brésil, il n'y a pas de problème financier sur le plan pratique puisque Sao Paulo est assez riche pour payer un bureau organisé et que l'Uruguay a réuni plusieurs concours bénévoles pour le fonctionnement de son bureau. Pour l'est de l'Europe, pas de problème non plus puisque des bureaux s'organisent dans des endroits tels que Bâle et Varsovie. Il faut procéder par étapes. On ne peut pas envisager actuellement la création de bureaux en Asie et en Afrique, mais on peut grancher le problème en démocratie populaire. L'état du bureau de Paris est plus grave. Il se pose des problèmes de devises. Faire un barème de cotisations selon les possibilités de chacun. Il n'y a pas de règle assez définie et si quelqu'un ne peut pas écrire à une cinémathèque de payer sa cotisation, on n'y arrive pas. La seule solution est de donner des ressources au bureau par des prestations pour services rendus, cela pourrait déjà assurer une base.

M. Villa demande à M. Langlois s'il a vu également en Uruguay des cinémathèques privées. Combien de films possèdent-elles ?

M. Langlois : comme au Sodre, 3 à 400 films.

Au sujet du Sodre, M. Langlois explique que trois pays se sont portés plaignants contre le Sodre pour irrégularités graves. A l'époque on a élevé une proposition de sanction économique. Il y a vraiment eu des choses très graves. On pouvait supposer que c'était par ignorance que ces fautes avaient été commises. Du moins elles ne se reproduiront pas. Sodre a abusé de la confiance des cinémathèques britannique et française. Il a proposé des échanges et alors que des films lui étaient envoyés, les siens ne sont jamais arrivés. Grâce aux ambassades, le Sodre a pu faire pression par le Foreign Office sur la cinémathèque britannique.

Le Président pense qu'il convient de poser la question du Sodre à un jury d'honneur d'arbitrage institué au Brésil et de prendre des sanctions.
à Brno et

Le Président propose que le rapport de M. Langlois au sujet du Sodre soit présenté au jury d'honneur institué à Bruxâles en 1946. Il relit l'extrait des statuts concernant les sanctions. Il convient d'abord de désigner les experts parmi les membres du comité directeur et d'accorder un délai pour présenter les résolutions du jury d'honneur. M. Toeplitz pense qu'il serait juste de désigner les experts après l'élection du nouveau comité directeur.

Tout le monde est d'accord sur cette proposition.

Le Président propose ensuite le vote d'une résolution invitant la Pologne et la Tchécoslovaquie à organiser très prochainement une conférence à Varsovie ou à Prague pour étudier la formation des cinémathèques dans les démocraties populaires. On pourrait inviter à cette conférence quelques personnes intéressées parmi le Comité directeur.

Cette résolution est adoptée.

La question suivante concerne le bulletin. La définition est la suivante: que le congrès accepte en principe la proposition de la publication du bulletin de la FIAF comme étant nécessaire et qu'il accepte également la proposition de l'agrandissement du bureau. Que le congrès charge le comité directeur sortant de préparer des propositions de financement d'un bureau agrandi et du bulletin de la FIAF.

Cette résolution est adoptée.

On passe maintenant au rapport de la cinémathèque danoise, qui n'est malheureusement pas représentée ici. Les observations éventuelles au sujet de ce rapport seront transmises à la cinémathèque danoise.

M. Langlois relève les difficultés actuelles de la cinémathèque danoise au sujet des ciné-clubs. Si la cinémathèque danoise s'était souvenue des difficultés posées par les ciné-clubs, elle n'aurait pas commis l'erreur de devenir le centre des ciné-clubs danois. Elle aurait divisé les ciné-clubs et les cinémathèques parce que celles-ci ont des problèmes de conservation parfois en contradiction avec les problèmes des ciné-clubs qui ont des problèmes de projection. Cette difficulté s'était présentée déjà dans plusieurs pays et le Danemark aurait dû profiter de l'expérience des autres. Il convient de le rendre plus attentif aux directives de la FIAF. Cela nous permet de souligner une fois de plus l'importance du problème de la conservation. Personne n'a conscience de ce problème et nous nous heurtons à l'incompréhension générale, nous ne recevons aucun soutien de la part des pouvoirs publics. L'élite intellectuelle elle-même ne se rend pas compte qu'il est aussi criminel de détruire un film qu'un tableau. Il y a déjà eu trop de films allant à la fonte et aucun texte juridique n'existait pour empêcher la chose.

Nous nous sommes heurtés à des difficultés au départ. Les commerçants du cinéma nous considéraient comme des gens désintéressés et cela ne leur coûtait rien de ne pas détruire un film. Nous donner un film c'était pour eux faire un don magnifique à une oeuvre de charité. C'est leur façon de montrer qu'ils ne sont pas seulement des commerçants mais qu'ils comprennent aussi nos problèmes, à condition que nous n'allions pas à l'encontre de leurs intérêts par notre activité. Cela a bien été jusqu'en 1944. Mais depuis 1944-45 le développement des ciné-clubs

est allé en s'accentuant. Ceux-ci ont besoin de films pour développer le niveau culturel de leurs membres, pour développer l'expansion de la culture cinématographique et ils louent ces films. Si les cinémathèques se mettent à donner des films aux ciné-clubs, c'est autant d'argent qui ne va pas aux distributeurs, sans compter les exploitants. Nous avons donc restreint notre activité et mis sur pied un modus vivendi très dangereux à franchir, car si nous le franchissons, nous tuons la possibilité de conserver les films. Nous sommes donc obligés de tenir compte de ces observations. Un des buts des cinémathèques est de diffuser la culture cinématographique, c'est un principe idéal, nous n'avons pas le droit de le supprimer de nos statuts. Mais il convient de respecter le reste à propos du rapport danois.

M. Buache voudrait ajouter que si la cinémathèque danoise a eu des ennuis avec les ciné-clubs, elle a aussi risqué de commettre des inexactitudes. Un ciné-club suisse a demandé à la cinémathèque danoise 4 films américains sonores. La cinémathèque danoise a répondu directement à ce ciné-club qu'elle acceptait de mettre ces films à sa disposition. Il a fallu un hasard pour qu'il apprenne la chose et arrête l'envoi de ces films. Si un rapport doit être adressé à M. Brusendorff, il faudrait aussi lui signaler le danger de répondre directement à des ciné-clubs.

Le Président pense qu'il conviendrait de formuler une lettre à la cinémathèque danoise sur la nécessité absolue de respecter nos accords internationaux, nos règlements et notre modus vivendi. Cet exemple suisse est très caractéristique.

Le Président rappelle à toutes les cinémathèques la spécialisation des cinémathèques de Danemark qui est de collectionner les films de court-métrage. Chacun doit donc agir en conséquence vis-à-vis de cette cinémathèque.

Melle Prolo pense qu'on pourrait réserver dans le bulletin deux pages pour les affaires de la FIAP. Chaque cinémathèque qui publie un journal pourrait réserver une page pour les communiqués de la FIAP.

L'observateur de l'Inde propose que le bulletin soit rédigé en deux langues.

Le Président pense que la question peut être envisagée pour le prochain congrès.

M. Comencini parle de l'organisation intérieure de la Cineteca italienne. La cinémathèque italienne, à part l'assemblée générale, est composée d'un bureau de directeurs de 3 membres. Le Président, le secrétaire général et le conservateur. Ce bureau exécute les directives prises par le conseil d'administration et assure la marche normale de l'institution. Il décide en particulier les achats de films, les contrecoupages. La partie technique de la cinémathèque est composée d'un laboratoire, c.a.d. d'un local pour le contrôle des films et un local pour la projection avec un Moviola. Une personne fixe est employée à ce contrôle et vérifie les films sortants et rentrants et les films d'archives. Ces contrôles réguliers nous permettent de savoir si un film doit être contrecoupé. Deux résultats ont été obtenus à propos de contrecoupage de films. *type*

type

La Cineteca a fait des expériences pour contrecouper^{typer} les films primitifs en couleur qui étaient faits à la main. Cela a été fait avec de la pellicule en couleur Ferrania et a donné d'excellents résultats. Une autre expérience est le contrecoupage^{typage} des films lumière avec perforation unique. La Cineteca possède une machine à contrecouper^{typer} pour faire ce travail spécial sur les films lumière. La cineteca italienne ne dispose pas d'un catalogue général de ses films pour le public mais tous les films sont classés dans un fichier, c'est à dire qu'une fiche est établie pour chaque film avec le titre du film, l'année de la production, le metteur en scène, etc. Des fiches existent aussi pour les livres, revues, les photos.

M. Thirifays demande si la décision du congrès de ^{Parme} ~~Palermo~~ de déposer les films à la cinémathèque est officielle ou est simplement un souhait.
M. Comencini
Le Président répond que c'est plutôt un souhait car le congrès de Parme n'a pas qualité officielle pour obliger les distributeurs à déposer les films.

M. Toeplitz demande si le film réalisé par MM. Villa et Comencini peut être acheté. On lui apprend que ce film a été apporté à Lausanne et qu'on pourra le projeter.

M. Ilic parle ensuite de l'organisation de la cinémathèque yougoslave, dirigée par un comité directeur de trois membres. Le travail se concentre là-bas surtout sur la filmothèque, composée de 14 membres. Le secrétariat est composé de trois employés. Il existe un musée dans lequel travaillent 8 membres. Les différentes parties de l'organisation groupent 29 membres.

M. Langlois désire compléter le rapport yougoslave en relevant les efforts accomplis par la cinémathèque yougoslave. Le musée de la cinémathèque yougoslave est le seul avec le Danemark à posséder des kinéoscopes et des mutascopes, mais rien n'a été négligé là-bas pour trouver des moyens intéressants de développement. Ce qui est également frappant là-bas, c'est le système d'organisation. Il y a un service administratif qui s'occupe des comptes, des livres, et il y a une division très nette entre la conservation des films, la muséographie et la question de la diffusion. Nous aimerions recevoir à la FIAF un plan de l'organisation yougoslave dont nous pourrions tirer parti pour la France. En voulant trop centraliser au même endroit, la marche du travail est gênée. Le fait qu'une cinémathèque ait pu faire du travail très sérieux en divisant le travail prouve qu'on peut résoudre les problèmes d'ordre pratique.

Le Président remercie le rapporteur yougoslave. Il demande pourquoi l'échange des films entre membres de la FIAF a été peu important cette année.

Le délégué yougoslave dit que pour sa part, il a été trop occupé.

Melle Prolo donne lecture de son rapport.

M. Langlois propose que le travail fait à Turin soit porté à la connaissance d'un cercle plus grand. Le travail de Turin est mieux connu à l'étranger qu'en Italie. Il faudrait faire une résolution avec l'appui de la cinémathèque italienne et surtout de la cinémathèque nationale qui représente l'Etat italien. De toute manière, s'il existe un musée à Turin, des films seront nécessaires et il faudra faire appel

à d'autres cinémathèques.

M. Comencini demande si le musée du cinéma de Turin collectionne les films.

Melle Prolo répond que cela n'arrive qu'exceptionnellement, pour empêcher les films d'aller à la fonte.

Le Président propose que l'on revienne à la proposition de M. Langlois et qu'on vote une résolution disant que le congrès de la FIAF affirme l'importance du travail fait par le musée de Turin et qu'il invite la cinémathèque italienne et la cinémathèque nationale à faire leur possible pour venir en aide au musée de Turin.

M. Langlois propose une autre formulation. La FIAF ferait remarquer l'importance de l'oeuvre accomplie par Melle Prolo, le fait qu'elle est à la veille de pouvoir exposer, etc. Les deux cinémathèques reconnues par l'Etat s'associent à cette démarche et la cinémathèque nationale transmet ce voeu, etc.

Le Président est d'accord avec cette proposition.

La séance est levée à 16 h.40.

Mardi 12 octobre

10 h.

Hôtel Eden

Présents : MM. Toeplitz, Comencini, Villa, Lavies, Schlössen, Singh, Montesanti, Thirifays, Roumanie, Bulgarie, Hongrie.

Le Président prie M. Montesanti de préparer son rapport pour cet après-midi ainsi que M. Arteaga. Nous aurons encore les rapports des cinémathèques française et de Pologne.

La réunion est fixée au Cercle démocratique à 14 h.30.

La séance est levée à 10 h.30

Présents : MM. Toeplitz, Langlois, Thirifays, Comencini, Busche, Villa, Favre, de Vaal, Montesanti, Ilic, Karanovic, Des-Alwi, Laurore, Singh, Gesek, Schlössen, Lavies, Arteaga, Melle Proloe, Leclerc, Lindgren, Miron, Keremidarev, Indonésie, Mme Bo, M. Gaffary.

M. LAVIES (cinémathèque de Wiesbaden) parle de ^{son organisme} l'institut de Wiesbaden, qui est une institution privée recevant la subvention de l'industrie cinématographique allemande. Elle s'occupe ^{de} questions de censure ~~et autres~~. L'institut occupe actuellement 9 employés. Les questions de l'administration de l'institut sont réglées par M. Lavies et Mme Lavies. Dans d'autres départements travaillent les gens qualifiés spécialement pour ~~des questions bien définies~~, par exemple la recherche historique dans le domaine du film de fiction, recherche historique dans le film documentaire et la bibliothèque, etc.

Dans l'ensemble, l'organisation ^{de son} institut ressemble à l'organisation de la cinémathèque yougoslave, c'est-à-dire que chaque département travaille séparément et qu'il y a seulement la direction générale et l'administration générale pour tous les départements. Il y a un seul travailleur pour la conservation du film. M. Lavies espère qu'une subvention plus importante permettra d'engager plus d'employés.

M. Langlois demande en quoi consiste l'activité nouvelle de la UFA.

^{H. Lavies} La situation de la UFA s'explique ainsi : la décision de la commission interalliée était de reconnaître ^{la} UFA comme une maison de production et de distribution cinématographique. UFA doit commencer à fonctionner dans 3 mois et pour cette raison les avocats et les conseillers juridiques de la UFA essaient de reprendre toutes ^{les} ~~les~~ ^{films} ~~possessions~~ ^{de} l'ancienne UFA ~~possédait~~ avant 38. Cela concerne également les vieux films de la UFA qui se trouvent dans plusieurs cinémathèques. ~~Dr~~ Dr Lavies signale le danger de voir la nouvelle UFA se mettre en rapport avec les cinémathèques qui possèdent ces films et qu'elle tâche d'obtenir les copies de vieux films pour en tirer de nouvelles copies et faire un usage commercial de ces films. Il sait que la nouvelle UFA s'est mise en contact avec le British Film Institute pour essayer d'obtenir les copies du "Dr Caligari" et les exploiter. Il existe en Allemagne un autre danger : c'est que le BFI envoie des films de la cinémathèque britannique par la voie diplomatique ^{aux} British Center et il ne peut garantir à la FIAF ni aux autres membres que les copies ^{projets} ~~tournees~~ en Allemagne passent par l'institut de Wiesbaden.

M. Langlois ne voit pas de mal à ce que la UFA veuille refaire des copies de ses films. Il trouve la position de la UFA juridiquement justifiée et pense qu'on ne doit pas s'opposer à ce qu'elle veuille retrouver ses anciens films.

M. Toeplitz est d'accord avec ce point de vue. Il faut faire une distinction très nette entre le fait de rendre éventuellement une copie à la UFA en vue de la destruction de cette copie ou afin que la UFA la garde dans ses archives ou l'exploite commercialement. Si l'on a décidé de faire renaître UFA, elle devient logiquement propriétaire de tous les films de l'ancienne UFA et elle a le droit de demander à chacun de nos membres de mettre à sa disposition le positif et le négatif.

M. Langlois Avant la guerre, les films UFA venaient des dépôts UFA. Après la guerre, de nouveaux accords ont été établis s'étendant à l'ensemble des membres de la FIAF. SI UFA désire reconstituer ses archives et ne peut apporter la preuve de ses droits sur les films, la FIAF lui aidera à constituer ses archives.

Il y a des pays qui ne reconnaissent pas la UFA. Afin de ne pas surprendre leur bonne foi s'ils nous envoient par exemple un film allemand, nous n'en profiterons pas pour les ramener à la UFA. C'est une petite restriction, puisque les films UFA se trouvent partout dans le monde.

Entre 1938 et 1942, Terra, Bavaria et UFA ont fusionné. Mais dans les films de UFA, il y avait également des films de sociétés israélites qui avaient été séquestrées comme sociétés israélites en Allemagne sous Hitler.

Le Président pense qu'il serait utile de posséder un résumé des droits juridiques de la nouvelle société UFA. Ce qui est important, c'est d'avoir la liste des films qui étaient déjà des films UFA, Bavaria, Terra en 1932.

Le Président résume la discussion concernant la UFA :

- 1) la UFA a le droit, comme nouvelle institution reconnue par la loi allemande, de demander les copies de ses films dans tous les pays où la nouvelle UFA est reconnue.
- 2) Toutes les opérations de tirage des copies positives doivent être faites à travers notre membre allemand, c'est à dire l'Institut du film à Wiesbaden.
- 3) Ni la FIAF ni les autres membres de la Fédération ne doivent donner à la UFA les films allemands qui se trouvent actuellement dans les archives de ces pays qui ne reconnaissent pas la nouvelle UFA.
- 4) Nous ne pouvons pas admettre le principe que la UFA possède les droits légaux sur les films qui ont été produits par des maisons séquestrées pour raisons raciales.

Rapport de M. Montesanti de la cinémathèque de Rome

M. Montesanti parle d'un problème important pour la cinémathèque : la diffusion de la culture cinématographique. Chaque cinémathèque essaie de diffuser ses films au mieux. M. Montesanti dit que sa cinémathèque n'est pas organisée pour cette diffusion. Un jour on donne "Fièvres" ensuite "la tragédie de la mine" et "Tonnerre sur le Mexique", c'est à dire à mesure que les films sont à disposition et sans unité. M. Montesanti pense qu'une tâche importante du Congrès serait d'établir un programme-type de films, une liste de films qui soit suffisante à donner une idée exacte de l'histoire du cinéma et de son évolution au public moins préparé. On parle du cinéma allemand et l'on ne peut jamais voir un film de Lupu-Pick. Toutes les cinémathèques devraient posséder ce programme-type. Si des cinémathèques possèdent des films intéressants pour faire des échanges, c'est bien mais celles qui n'ont pas de films intéressant les autres cinémathèques, elle pourrait contre-typer le film à ses frais. Jusqu'à présent on n'a pu présenter que des films de moindre valeur, pas de grands films qui ont fait vraiment l'histoire du cinéma.

Le Président remercie M. Montesanti de son exposé. Il lui semble qu'il n'incombe pas à la FIAF d'établir un programme modèle de l'histoire du cinéma. Il est essentiel que toutes les cinémathèques possèdent des copies de tous les films classiques. Mais chacun des membres peut avoir une conception personnelle du développement de l'art cinématographique et il est difficile d'établir un modèle-type de programme pour tous les pays. Chaque cinémathèque, tout en possédant les films classiques, est libre de faire choisir ses films.

M. Montesanti dit qu'il ne veut pas parler d'un programme-type mais seulement de poser les bases essentielles pour l'histoire du cinéma. On parle de Kammerspiel sans avoir vu Lupu-Pick, on parle de Stiller, de Sjostrom, mais on manque de culture, on devrait d'abord voir tous les films importants, permettre à toutes les cinémathèques de les posséder.

M. Langlois explique alors qu'à l'époque du congrès de Rome, on avait mis sur pied les bases du fonds international de la FIAF. Il y avait un département appelé "pool de circulation" qui était destiné à avoir, au siège de la FIAF, un certain nombre de films retraçant les grandes lignes de l'histoire européenne du cinéma. Un projet de programme avait été fait qui devait être mis à la disposition de tous les membres de la FIAF, et qui impliquait la mise à

disposition de copies d'un certain nombre ~~entre~~ de membres. Mais les cinémathèques qui avaient la possibilité financière de ^{peux} mettre la réalisation de ce programme ne l'ont pas fait. Certaines d'entre elles auraient pu soustraire sans dommage une copie qu'elles avaient en surplus pour la mettre à la disposition nationale. Mais elles ne l'ont pas fait. Certaines cinémathèques qui peuvent se suffire à elles-mêmes ont tendance à se substituer à la FIAF et de profiter du travail collectif pour leur seul bénéfice. D'autres cinémathèques ne peuvent nous aider faute d'argent ou de films. Nous devons essayer en commun à partir de ce congrès la mise en marche du pool de circulation de la FIAF.

M. Montesanti aimerait savoir s'il est possible à une cinémathèque de faire un contre-typage à ses frais d'un film d'une autre cinémathèque.

M. Langlois Il y a trois possibilités de résoudre ce problème :

- 1) par le pool de contre-typage de la FIAF;
- 2) la possibilité ~~établie~~ ^{établie} dans les règlements de la FIAF de permettre à une cinémathèque qui n'a pas ^{un certain} ce film de tirer deux copies de ce film;
- 3) une autre solution consiste à envoyer le négatif. On peut tirer ainsi une copie mais il n'y a pas de manipulation d'argent.

Tout ce qui se fait dans le cadre du pool est très strict à cause des questions de devises.

Le Président propose à M. Montesanti d'envoyer au bureau de la FIAF une liste de films et la FIAF lui dira la méthode à suivre.

Rapport de l'Uruguay (M.Arteaga)

M. Arteaga a donné connaissance du rapport de l'Uruguay. Il ajoute que le but principal de la cinémathèque est d'aider tous les ciné-clubs et les groupes d'amateurs d'Uruguay. Le catalogue des films est presque terminé. Neuf personnes sont employées à la cinémathèque, elles travaillent toutes à titre bénévole. Le travail est considérable. Des contacts ont pu être établis avec d'autres cinémathèques.

M. Langlois demande s'il est possible d'inscrire quelques membres de la FIAF qui accepteraient d'établir un contact ~~avec d'autres pays et~~ ^{et} des représentants d'autres cinémathèques et viendraient à Punta del Este, qui prépare un festival rétrospectif.

La cinémathèque uruguayenne n'a ni liaison ni collaboration avec Sodre. ^{le}

Rapport de M. Lindgren

National Film Library pour 1953-54

Trois comités de sélection pour le film, l'histoire et la science ont choisi le film présenté comme don par le producteur et distributeur. Les films en danger d'être détériorés ont été copiés. Le travail qui ~~constitue~~ consiste à faire le catalogue de NFL a été introduit par les travaux concernant le catalogue de la FIAF. A part cette tâche spéciale, le travail continue normalement. Le programme donné chaque semaine sous le titre "50 ans de cinéma" a eu beaucoup de succès. Nous avons donné nos films aux autres membres de la FIAF, Stockholm, Milan, Wiesbaden, etc, mais des échanges réguliers n'ont pu être faits faute d'argent. Le département de photo de nos archives a reçu quelques milliers de photos pour la collection. Les copies de la collection ont été données pour des expositions organisées par les sociétés de film, ciné-club, etc.

Récemment le gouvernement a nommé un comité chargé de la préservation des films et documents du gouvernement. Un grand nombre de films ont été produits en Angleterre par différents départements du gouvernement. Ils sont considérés comme enregistrement du gouvernement. Le comité a reconnu que tous ces films doivent être préservés par NFL. Cette recommandation a une grande importance pour le développement de nos archives et nous cherchons actuellement à étendre nos possibilités pour conserver ces films et les déposer. Si nous arrivons à cela, notre position sera plus officielle et nous espérons avoir plus de compréhension dans l'industrie, etc.

La NFL compte 12 employés. Il y a les départements de conservation, de photo, les sélections des films et les catalogues des films. Mais la NFL se concentre de plus en plus sur la conservation des films. Pour les séances, les films viennent du National Library et des archives des ^{amis} ~~amis~~. Par exemple M. Montesanti a envoyé "Cabiria". Les autres programmes ~~ont~~ sont-arrangés par le British film Institute sont composés de films pris en général ^{à l'industrie} du British film Industry. Les films gouvernementaux sont sous le contrôle du Public Record Office qui est responsable de tous les documents gouvernementaux filmés ou écrits.

Le Président résume la discussion. Dans le cadre de British Film ^{Institute} existe une tendance à faire de la NFL seulement un centre de conservation des films, ce qui est contraire à la politique de la FIAF puisque son travail consiste non seulement à collectionner des films mais à développer la culture cinémathographique. Il convient que M. Lindgren, à son retour à Londres, précise qu'en sa qualité de membre de la FIAF il a d'autres tâches à accomplir que de conserver seulement des collections.

Le Président précise encore que pour certains membres de la Fédération il est utile de souligner que la FIAF reconnaît comme membre ^{la} National Film Library et si British film Institute veut organiser quelque chose à l'étranger avec un des membres de la FIAF, il doit passer par ^{la} NFL. Cette précision doit pouvoir éviter des malentendus.

Rapport de l'Inde

Inde

Présents : MM. Toeplitz, Langlois, Thirifays, Comencini, Buache, Favre, deVaal, Montesanti, Ilic, Karanovic, Indonésie, Laurore, Inde, Gesek, Schlössen, Lavies, Arteaga, Melle Prolo, Leclerc, Lindgren, Roumanie, Bulgarie, Mme Bo, Gaffary.

Rapport de M. Choudhury (Inde)

L'auteur du rapport pense qu'il est juste d'y mentionner non seulement la préservation du film et les échanges entre les différentes archives, mais aussi la situation générale dans son pays. Actuellement, il n'y a pas d'archives nationales du film aux Indes. On cherche depuis quelques années à les créer. La Fédération indienne des ciné-clubs existe seulement depuis décembre 1953. Certaines personnalités privées possèdent des collections de films provenant de différents pays. La fédération elle-même essaie maintenant d'obtenir quelques-uns de ces films pour sa collection, ainsi que des films venant de l'étranger. Jusqu'à présent, les résultats sont minimes, mais on espère qu'en 1955, la collection sera considérablement enrichie et que des archives d'une certaine valeur pourront alors exister.

L'Inde, qui possède la plus importante production du monde après Hollywood et qui produit chaque année environ 300 films de long métrage pour une population de 360 millions d'habitants, reçoit ^{en plus} ~~l'appui~~ ("support" ^{l'}) l'importation étrangère de Hollywood et de la production britannique. Cela choquera peut-être certains membres présents de savoir que le seul film allemand montré dans le pays est "L'Ange bleu", retiré maintenant de la circulation. Une seule copie d'un film français "Carnet de bal" a fait une tournée dans plusieurs villes il y a 13 ans. Ce n'est que récemment que certains films tels "Voleur de bicyclette", "Sciuscia", etc, ont été exploités commercialement aux Indes et doublés dans la langue la plus répandue là-bas. Quelques compagnies américaines possèdent aussi dans leurs listes pour la distribution les films "Rashomon", "La Perle", mais cela ne représente qu'une faible proportion pour les millions de personnes qui ont soif de vrai cinéma, qui n'ont jamais pu voir les oeuvres de René Clair, Carné, Pabst, jusqu'à la fondation de la Fédération. Celle-ci compte 21 membres, ~~les sociétés du film~~, les ciné-clubs qui se trouvent dans différents endroits de cet énorme pays, et ^{ces clubs} ~~ces sociétés du film~~ comptent 2500 membres. Quelques-unes de ces sociétés possèdent des collections intéressantes de livres publiés sur les matières du cinéma; 12 ^{clubs} ~~sociétés~~ ont été créés pendant les deux ~~deux~~ dernières années. Le mouvement des ciné-clubs grandit chaque année et l'on peut espérer qu'en 1955 la Fédération comptera plus de 40 membres et ~~sociétés du film~~. La ~~société~~ possède une section d'information, une bibliothèque. Il y a seulement

Fédération

deux films étrangers dans notre collection : "Potemkine" d'Eisenstein et "It happened tomorrow" de René Clair. La Fédération possède au moins 25 films documentaires de valeur et quelques films indiens de fiction. Nous espérons qu'elle aura en 1955 une meilleure collection des publications concernant les films. La société a reçu de l'aide à ce sujet de la part des organisations importantes du continent et du Royaume-Uni.

La production nationale hier et aujourd'hui. - Pendant 50 ans de cinéma, l'Inde a produit quelques films exceptionnels de long métrage et environ une cinquantaine de documentaires intéressants. Jusqu'à présent, quelques-uns seulement de ces films ont été projetés à l'étranger. La récente participation de l'Inde aux ^{festivals} "Film Festival" a ouvert une voie à l'exploitation de films indiens à l'étranger. Les efforts faits par la fédération dans le but d'envoyer les films de marque pour les audiences spécialisées à l'étranger donneront probablement des résultats vers la fin de 1955. Il est pénible de constater que l'industrie cinématographique aux Indes n'est pas très enthousiaste ^{pour} ~~envers~~ cette initiative. La raison en est probablement due au fait que quelques mauvais films venant de l'Inde ont été mal reçus à l'étranger. Il est bon de signaler toutefois quelques producteurs indépendants qui essaient de produire des films de valeur, par exemple "Deux hectares de terre" de M. Roy. C'est le plus important de nos films jusqu'ici. Le film d'"Hamrahi" a été applaudi à l'étranger. Sur 300 films de fiction de long métrage produits annuellement, il faut compter que 15 % ont de ^{meri tte} ~~bonnes chances~~ d'être exportés à l'étranger et qu'ils présentent une valeur artistique et morale.

En conclusion, l'industrie du cinéma - la 5e industrie des Indes - reçoit maintenant l'aide et l'attention du gouvernement. Celui-ci a créé en 1951 une commission d'enquête qui a examiné différentes sphères importantes du cinéma, surtout en ce qui concerne les taxes, l'importation de matières brutes (pellicule vierge), la censure, l'exploitation du film, etc. Cette commission d'enquête a recommandé entre autres la création d'un institut du film national. Le rapport à ce sujet est actuellement à l'étude et nous espérons recevoir une aide plus grande encore du ministère de l'information.

Afin de susciter l'intérêt des producteurs, le gouvernement a créé l'académie de danse et de musique qui donne des prix pour les films produits aux Indes. Le département gouvernemental a produit quelques films documentaires de grande valeur.

La Fédération des ^{ciné-clubs} ~~sociétés du film~~ prépare actuellement une proposition au gouvernement, parlant de la nécessité de créer de vraies archives dans le cadre de la fédération. Nous espérons devenir membres de la FIAF

en 1955 et recevoir des films des membres associés et des membres effectifs de la cinémathèque.

Le rapporteur de l'Inde mentionne en terminant les conversations qu'il a eues avec MM. Lindgren, Langlois et Gaffary qui l'ont assuré de leur aide et l'ont vivement encouragé.

M. Lindgren exprime l'espoir de voir bientôt les archives du film de l'Inde devenir membre de la FIAF et il dit son plaisir de saluer ici les délégué et observateur de l'Inde, M. Roy ~~Chandhoury~~ et Singh.

M. Langlois déclare qu'il est disposé à signer un accord bilatéral entre la cinémathèque française et la future cinémathèque de l'Inde pour envisager des prêts de films et aider la cinémathèque de l'Inde à fonctionner.

Tous les membres de la FIAF feront leur possible pour aider les archives de l'Inde.

Rapport du Maroc

Le centre cinématographique marocain et la cinémathèque marocaine appuient et patronnent les ciné-clubs du Maroc ainsi que l'Association du cinéma pour la jeunesse, association qui présente aux jeunes Marocains, Musulmans et Israélites et aux jeunes Européens ^{ou marocains} de formation européenne les programmes sélectionnés. Jusqu'à présent, la cinémathèque du Maroc obtenait de la cinémathèque française les classiques du cinéma. Elle ne possède pas encore dans ses archives ces films, son premier but s'étant cantonné à récupérer tous les films tournés au Maroc, longs et courts métrages, et dont le dépôt légal est obligatoire à la cinémathèque.

~~La cinémathèque du Maroc utilise les stations du Souiss pour ses tirages, en général.~~ Le centre cinématographique ^{marocain} français possède une maison dans laquelle il y a une salle privée de projection 35/16mm ainsi que des blockhaus pour la conservation de la pellicule.

Le Maroc serait heureux d'entrer à la FIAF maintenant que les nouveaux statuts l'y autorise.

Les films de la production marocaine sont à la disposition de toutes les cinémathèques.

La cinémathèque possède actuellement une centaine de films.

Les films conservés à la cinémathèque le sont à titre privé et non commercial.

E. Langlois dit qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de cinémathèque qui conserve les films arabes. Par le biais de la cinémathèque marocaine, on pourrait trouver le moyen de conserver les films arabes distribués au Maroc. Il serait bon de pousser la cinémathèque marocaine à collectionner les films arabes, égyptiens, ~~et~~ irakiens, etc, puisqu'il devient de plus en plus difficile de prévoir quelque chose au Maroc.

M. Laureore déclare que le Maroc possède actuellement tous les films ^{tournés} donnés sur son territoire.

Rapport de l'Autriche

M. GESEK dit que l'idée de créer des archives nationales du film en Autriche a été présentée pour la première fois par les sociétés intéressées au mois de juin, pendant la semaine de recherches scientifiques dans le domaine du film qui a eu lieu à Vienne. Les archives autrichiennes ont été créées par les organismes suivants :

- 1/ le département du théâtre et la section du film de la Bibliothèque nationale ^{de} Vienne;
- 2/ par une société de films éducatifs ~~d'instruction~~;
- 3/ par la société Urania qui s'occupe de films éducatifs.

La Municipalité de Vienne, la société des amis du cinéma, la société scientifique du film sont les organismes qui ont décidé de créer les archives nationales du film et parmi ces organismes, il en est qui possèdent déjà des films. On a prévu déjà les membres du comité directeur des archives nationales du film et, prochainement, il y aura une réunion de tous les membres fondateurs pour élire le comité directeur.

M. Gesek a apporté le statut des archives du film et les informations concernant l'organisation de ces archives ainsi que le nombre de personnes prévues au comité directeur. Il présentera ces papiers avec la demande d'admission des archives du film comme membre correspondant ou provisoire de la FIAF.

Il ajoute qu'il est très important, pour ceux qui organisent les archives en Autriche, d'avoir la liaison avec la Fédération pour rendre possible le travail effectif des archives.

M. Langlois demande à M. Gesek si les documents actuellement conservés à la Bibliothèque nationale de Vienne passeront aux archives nationales du film créées maintenant.

M. Gesek répond que seuls les films en possession de la Bibliothèque nationale passeront aux archives. Tous les autres documents, livres concernant le cinéma, etc, resteront propriété de la Bibliothèque nationale.

M. Thirifays demande ce qu'est devenu M. Bieber.

M. Langlois rappelle la situation: sur la recommandation de plusieurs personnes (le Prof. Gregor entre autres n'était pas hostile à cette idée) une cinémathèque autrichienne dirigée par M. Bieber avait été invitée au congrès de Cambridge. D. Bieber vint à ce congrès et des échanges eurent lieu dont plusieurs membres de la FIAF furent victimes, n'ayant plus entendu parler de M. Bieber.

La FIAF s'est servi de cet exemple pour ne plus ~~admettre~~ faire d'admissions immédiates, mais seulement provisoires.

Par la faute de M. Bieber, la France et le Danemark ont perdu des films. La Yougoslavie a été lésée sur le plan financier.

Il est proposé que le congrès vote pour résoudre l'affaire Bieber (comme il a été proposé pour le Sodre) en la soumettant au jury d'honneur.

Rapport de l'Indonésie

M. DES-ALWI dit que le premier film a été produit en Indonésie en 1927. Il n'y a eu que 30 films jusqu'en 1941. Pendant l'occupation et jusqu'en 1942, les Japonais ont fait des films de propagande. Depuis l'indépendance du pays, l'industrie cinématographique a pris un grand essor. Les 18 compagnies produisent 14 à 20 films annuellement. L'industrie d'Etat est la seule qui produise de bons films (un film d'actualités hebdomadaire). L'Indonésie fait également des documentaires qui sont envoyés à l'étranger.

Pour le moment, il n'y a qu'une cinémathèque du ministère de l'information, qui garde les bons films historiques et de fiction. Dorénavant, ceux-ci seront déposés aux archives.

La plupart des films passés en Indonésie sont importés des Etats-Unis. ~~en~~ d'autres viennent d'Italie, de France, de Suisse, d'Angleterre et quelques-uns d'Italie et d'URSS.

M. Des-Alwi pense qu'il serait possible de former un centre pour des archives futures. Sa présence au congrès a pour but de témoigner la bonne volonté de l'Indonésie à se joindre à la FIAF.

Le Président remercie M. Des-Alwi pour son rapport. La FIAF est prête à admettre l'Indonésie parmi ses membres et tous les membres apporteront volontiers leur aide à la formation de ciné-clubs, l'Inde en particulier qui est voisine de l'Indonésie.

M. Lindgren dit avoir rencontré un Indonésien à Londres il y a 6 mois, très intéressé au fonctionnement de l'Institut.

M. Lindgren espère voir bientôt l'Indonésie au nombre des membres de la FIAF.

Rapport de l'Allemagne démocratique

(traduction de M. Toenlitz)

M. Schlösser nous a donné un compte-rendu de la situation présente dans la République allemande démocratique; il a dit que les archives du film commencent à créer les archives nationales du film. Il ne doute pas qu'au cours de cette année ou de l'année prochaine ces archives nationales seront formées sous le nom "les archives de l'Etat de la république démocratique allemande". En disant que les archives nationales n'en sont qu'à leurs débuts, il ne veut pas laisser entendre qu'elles ne possèdent pas une collection de base pour ^{se} développer plus tard au point de vue de l'organisation. Le film ~~allemand~~ ^{de la} allemand a reçu récemment de la "commission militaire" ~~une~~ une grande collection de films contenant 55000 titres. C'est probablement l'ancien "Reichsfilmarchiv". On s'occupe actuellement de la ~~ségrégation~~ ^{séparation} (?) de ces films, de la préparation des fiches nécessaires, des catalogues, etc. Les archives possèdent non seulement les copies positives, mais aussi négatives de ces films ~~et contre négatives~~ (?). En ce qui concerne l'organisation future des archives nationales, une telle organisation doit passer devant le conseil des ministres qui donnera les statuts des archives. Il est prévu plusieurs départements ^{techniques} pour celles-ci, qui s'occuperont de la conservation des films:

- 1/ département culturel et artistique s'occupant des recherches dans le domaine de l'art cinématographique;
- 2/ département de l'histoire du cinéma;
- 3/ département d'échange avec les organismes d'Allemagne et de l'étranger;
- 4/ département faisant le service régulier des films pour l'usage de ~~la haute~~ ^{supérieure} école des études cinématographiques récemment fondée en Allemagne et des sociétés de film.

A la question de M. Langlois qui demande quel est le responsable de ces films, M. Schlösser dit qu'il faut s'adresser à l'Office central du cinéma au ministère de la culture, M. Ackermann.

Il serait intéressant pour tous les membres de la FIAF de se mettre en contact avec ces archives.

M. Langlois déclare qu'il est ravi de ce que le patrimoine cinématographique mondial, dans lequel s'inclut le patrimoine cinématographique allemand, ait pu échapper à la destruction. Il n'y a pas d'histoire mondiale du cinéma sans les grands films allemands.

Cependant, dans ce lot de 55000 films, il pense qu'il n'y a pas seulement des films de la "Reichsfilmarchiv", mais quelques films de la Cinémathèque française et de la Cinémathèque italienne, et il serait heureux de savoir s'ils existent encore.

M. Schlösser dit que les Américains connaissent la vérité sur les films, mais aucune précision n'a pu être obtenue. Dans le blockhaus de Varsovie, on a découvert seulement des films de la production allemande exploités commercialement et quelques films italiens de la période fasciste exploités en Pologne, quelques films espagnols et c'est tout. Du moment que les films français qui avaient disparu étaient des films muets, ils ont été automatiquement classés dans les muets.

M. Thirifays propose que le congrès vote une résolution exprimant sa joie que le grand patrimoine de l'art cinématographique allemand ait été retrouvé et que la FIAF comptera prochainement parmi ses membres une cinémathèque possédant cette collection.

Présents : MM. Toeplitz, Langlois, Thirifays, de Vaal, Montesanti, Mlle Prolo, MM. Commencini, Karanovic, Ilic, Arteaga, Lavies, Schlössen, Inde, Sonika Bo, Gesek, Bulgarie, Villa, Hongrie, Roumanie, Leclere, Gaffary.

Rapport de la Hollande (traduction de M. Toeplitz)

Le musée se trouve dans les locaux du Musée de l'art moderne à Amsterdam. Il y a trois pièces pour le bureau et un cinéma de 230 places équipé en 16/35 mm. Le musée du film possède en outre une librairie de 800 volumes, un département de documentation, d'information, les archives des photos comptant 6.500 photos et un secrétariat.

L'an prochain, le musée du film comptera davantage de locaux et une attention spéciale sera donnée à une exposition permanente concernant le film en général, qui sera organisée le 1er novembre de cette année. Pendant l'hiver, le musée organise chaque semaine deux projections de film dans le cinéma du musée pour les membres du musée seulement. Le musée du film compte actuellement 2300 membres. Au début de novembre, deux activités seront commencées : un cours sur l'appréciation du film sera donné aux instituteurs, aux organismes de jeunesse, étudiants, etc. Ce cours comprendra 20 leçons sur des sujets spéciaux. A la fin octobre, le musée organise la première réunion d'un centre spécial pour toutes les personnes qui s'occupent du cinéma dans les différentes branches, production, exploitation, service d'information, etc.

Deux fois par mois, les membres de ce centre viendront au musée où ils pourront discuter toutes les matières intéressantes. Le musée du film est une fondation privée subventionnée par le gouvernement et la municipalité d'Amsterdam. Trois personnes travaillent au musée, cinq opérateurs sont attachés au musée pour les projections de films. Quand les opérateurs ne travaillent pas pour le musée, ils sont employés par le musée municipal. Les films sont conservés dans un blockhaus dans les environs d'Amsterdam et un employé^{en} est spécialement chargé.

Il existe un département spécial appelé "le centre international du film sur l'art", subventionné par le gouvernement et par l'Unesco. Ce centre a organisé les 7-8-9 octobre un festival international qui spécialement consacré aux films sur l'art.

130 personnes ont pris part à cette manifestation pendant laquelle plus de 75 films venant de plusieurs pays ont été projetés. Ce festival qui était une préparation au grand congrès sur le film d'art fixé à Venise l'an prochain, a connu un vif succès.

M. de Vaal dit encore que les membres versent une cotisation annuelle de 2 florins 50 cents, c'est-à-dire 250 francs français. Le centre compte maintenant une trentaine de films sur l'art et il espère voir augmenter ce nombre l'an prochain.

Le centre du film que le Musée du film organise à Amsterdam est destiné à toutes les personnes qui s'occupent professionnellement du cinéma dans ses différentes branches. Afin de parer aux difficultés ou aux malentendus que ces personnes peuvent avoir entre elles, un foyer de discussion a été projeté, où tous les intéressés pourront s'exprimer franchement. Une personne désignée initiera les autres aux problèmes d'activité dans tel ou tel domaine. Par exemple, la discussion sera ouverte par l'attaché de l'ambassade du Canada qui parlera des travaux d'un attaché de presse spécialisé dans la propagande cinématographique. Pour créer l'ambiance, on passe un court métrage et une boisson est offerte.

Le Président dit avoir reçu un télégramme de M. Tucek qui annonce son arrivée pour jeudi soir. La FIAF a reçu d'autre part les excuses de l'attaché culturel de la légation de la république de Chine à Berne; celui-ci est très occupé mais il fera son possible pour assister à l'une des séances. La même réponse a été faite par la légation des Etats-Unis à Berne.

Rapport d'Israël

M. Gaffary ayant donné lecture du rapport d'Israël, M. Langlois demande pourquoi ce rapport ne fait pas mention des ciné-clubs existant en Israël ?

Il lui est répondu que M. (?) n'est pas au courant de l'effort des autres et qu'il ne paraît pas qualifié pour représenter.

Rapport français

M. Langlois donne lecture du rapport français.

M. Thirifays relève que dans la première partie de ce rapport, M. Langlois a fait état de difficultés qu'il a eues avec son gouvernement sur la marche de la cinémathèque française. M. Thirifays aimerait rappeler combien ~~teutes~~ la cinémathèque française a apporté à presque toutes les cinémathèques depuis leur fondation. La cinémathèque de Belgique a été virtuellement fondée par la cinémathèque française.

M. Thirifays demande qu'une résolution soit votée pour attester la profonde influence de la cinémathèque française sur la conservation des films et sur la culture cinématographique dans le monde.

M. Villa remercie également la cinémathèque française pour son apport à la cinémathèque italienne.

Le Président relève à son tour que grâce à la cinémathèque française le grand mouvement de la FIAF existe. Qui dit cinémathèque française dit Henri Langlois.

La résolution de M. Thirifays est votée à l'unanimité avec applaudissements.

M. Löndgren demande à M. Langlois comment il procède pour envoyer des films dans les pays qui ne sont pas membres de la FIAF. En Angleterre, la priorité est donnée aux membres de la FIAF à cause du nombre insuffisant des copies. Il aimerait savoir quelles garanties prend M. Langlois en envoyant ces films ? quels sont les frais ? qui paie les transports et autres dépenses ?

M. Langlois dit qu'il reçoit des lettres de partout mais les pays auxquels il peut les envoyer sont d'une part des pays d'Amérique latine, la Colombie, le Pérou, Vénézuéla, Chili, Mexique, d'autre part des pays d'Europe comme l'Espagne, la Grèce, la Turquie et une ville: Tanger. La préférence a été donnée à ces pays pour des raisons de transport, de possibilités de programme, etc. D'autres pays demandent aussi des films, tels l'Inde, l'Australie, l'Afrique du sud, le Japon, le Siam, auxquels nous ne pouvons donner satisfaction.

Les envois en Amérique latine s'effectuent depuis trois ans. A la demande des ambassades françaises, la cinémathèque a pu donner satisfaction aux ciné-clubs des capitales de ce pays. Dans certains cas (le Chili par exemple), M. Langlois n'envoie pas ces films directement, mais à M. Roland qui les fait parvenir au Chili. Les renseignements concernant les ciné-clubs parviennent des cinémathèques membres de la FIAF ou des ambassades.

M. Langlois pense que s'il n'existe pas dans un pays une activité de projection de films, il sera impossible d'y fonder une cinémathèque. Là où il y a un ciné-club sérieux, il doit servir de départ à la fondation d'une cinémathèque sérieuse. C'est le cas de la Colombie, du Pérou, du Venezuela, du Chili. Au Mexique, la situation est plus complexe, car le gouvernement français a une politique ciné-club. Cette politique ciné-club a valu à M. Langlois de gros ennuis, car le gouvernement français a tendance à pousser à la création de ciné-clubs et à les lier avec les instituts français.

Dans plusieurs pays comptant des membres de la FIAF, il s'est trouvé lié par les règlements de la FIAF et a dû refuser les films de la cinémathèque française à des clubs moitié locaux, moitié français. Cette année, une explication a eu lieu avec le ministère des affaires étrangères et il a été admis que notre tâche était de coopérer avec les cinémathèques et non de nous imiscer dans les affaires intérieures sous prétexte de propagande française.

Au Mexique, le ciné-club était un ciné-club de l'ambassade française. Nous savons qu'il existe une cinémathèque nationale mexicaine, mais nous n'avons pu prendre aucun contact avec elle. A plusieurs reprises, M. Langlois a essayé, par l'entremise de l'ambassade du Mexique à Paris, de prendre contact avec cette cinémathèque, mais sans succès. L'arrivée de M. Luis Bunuel à Paris a cependant facilité les choses.

M. Langlois a reçu d'autre part la visite du fondateur du ciné-club de Tanger. Sous la caution des fédérations marocaines de ciné-clubs, il a pu proclamer ce ciné-club.

Les ambassades de Grèce et de Turquie nous ont signalé l'existence de ciné-clubs dans ces deux pays. Le ciné-club d'Athènes a été fondé par une personne riche, il a dépassé le cadre du ciné-club et une cinémathèque est en voie de création. Il existe à Athènes une possibilité de cinémathèque privée. La fondatrice a de grandes facilités grâce au ministère et aux compagnies aériennes turques. Dans peu de temps, Athènes possédera une cinémathèque solide.

Il en va de même en Turquie. Il y a là-bas mieux qu'un ciné-club, qui s'occupe de l'art, des expositions de peinture, c'est un véritable musée d'art moderne. M. Langlois a envoyé là-bas les statuts de la FIAF en leur demandant d'y souscrire. Il envisage l'étude d'une cinémathèque nationale et, avec la caution des gouvernements turc et français, il leur a envoyé des films. Mais il aimerait ne pas être le seul à leur en envoyer vu ses difficultés budgétaires. Il s'est arrangé pour que des contacts soient pris entre les cinémathèques grecque et yougoslave afin d'aider la cinémathèque turque.

Au point de vue juridique, il n'y a pas d'obstacle à ce qu'un membre de la FIAF envoie des films dans les pays non membres. La FIAF suit la même politique générale que depuis son origine.

M. Langlois précise enfin que les frais d'envoi ne sont pas à sa charge. Il n'envoie pas les films en port payé, mais en port dû, au Pérou par exemple. Il y a cependant de tels frais de transport que pratiquement on ne peut rien attendre de là-bas, sinon la fondation d'une cinémathèque.

Sur le plan pratique, en ce qui concerne l'Amérique latine, il y a un règlement qui fait que l'accord de la FIAF est nécessaire.

M. Lindgren demande à M. Langlois s'il a aussi des difficultés avec les ciné-clubs qui demandent des films.

Il lui est répondu que les deux pays n'ont pas la même position vis-à-vis des ciné-clubs. L'Angleterre a une position très nette vis-à-vis des ciné-clubs. Pour la France, la question est étroitement celle des accords de Rome, c'est-à-dire qu'un ciné-club ne peut utiliser les films de la cinémathèque que :

- 1/ s'il a l'autorisation du producteur et du distributeur;
- 2/ s'il fait les avances des frais de la copie qui va circuler dans ce ciné-club. L'activité des ciné-clubs français ne gêne en rien l'activité de la cinémathèque française puisque c'est il s'agit d'un budget séparé.
- 3/ Le problème est différent car les règlements d'archives anglais sont très sévères sur le plan conservatif. La cinémathèque française, si elle a pu jouer son rôle à la FIAF, le doit au fait de n'avoir pas de tels règlements, et parce que M. Langlois ne fait aucune difficulté pour envoyer des films d'archives pour combler des trous.

Par exemple, il envoie à Berlin l'Institut français de Berlin, considéré comme un institut français à l'étranger, un programme par semaine qu'il prend dans son stock d'archives.

Rapport de la Belgique

M. Thirifays annonce trois événements très importants dans la vie de la cinémathèque de Belgique :

- 1/ un accord a été obtenu avec les représentants américains de la MPAA. Désormais les firmes américaines déposent leurs copies hors de la circulation commerciale à la cinémathèque; les 6 grandes ~~et~~ firmes ont déjà des films à la cinémathèque. Ils sont simplement là en état de dépôt et il n'est pas possible de les diffuser dans les ciné-clubs. Ils sont réservés au travail intérieur de la cinémathèque.
- 2/ Le second événement important est l'activité intense du fonds international de films. M. Langlois a exposé les raisons privées de la cinémathèque française qui l'ont mis dans la nécessité de placer les films ailleurs. Bruxelles avait été désigné comme siège de ce fonds international. Il y a dans cette ville 93 films de long métrage qui ont été envoyés par Henri Langlois et quelques autres membres de la FIAF, Cas échéant, ils sont réédités par les soins de la cinémathèque belge en divers lieux, par exemple à Sao Paulo. Les frais ont été couverts dans ce cas par la cinémathèque brésilienne aidée par la cinémathèque de Belgique.
- 3/ Les rapports avec la télévision. La TV belge fonctionne depuis un an. Elle est divisée en deux secteurs qui sont dirigés dans les deux langues nationales, le français et le néerlandais. La cinémathèque a organisé 40 séances de TV, 20 dans le secteur français et 20 dans le secteur flamand. Ces séances ont été composées suivant les directives adoptées par le congrès de Vence. Elles sont patronnées par la cinémathèque de Belgique et organisées par elle sans que la TV ait autre chose qu'un droit de supervision sur la direction générale. Le processus est le suivant : on choisit un thème, on nomme un critique qui présente ce thème à la TV. Les extraits présentés viennent soit des collections de la cinémathèque, soit du marché commercial et dans ce cas la cinémathèque indemnise les maisons de production qui ont donné leurs extraits. Chaque programme reçoit l'agrément du conseil supérieur du cinéma qui réunit toutes les corporations cinématographiques belges. La cinémathèque travaille en harmonie avec l'industrie, le commerce et la TV elle-même. Pour chaque séance, la TV lui accorde une somme forfaitaire répartie en cachets et en indemnisations. Il en reste chaque fois un bénéfice assez substantiel. Ces différents points

peuvent être intéressants pour les cinémathèques qui sont sur le point d'engager des activités avec leur TV nationale.

L'organisation de la cinémathèque est entre les mains de cinq personnes salariées dont deux travaillent à demi temps. Il y a de nombreux bénévoles qui apportent une contribution effective. Une partie de ces salariés est affectée à la bibliothèque, une autre à la photographie, une troisième à la conservation de films, les autres activités étant entre les mains de M. Ledoux. A son arrivée, au congrès, celui-ci sera chargé, comme conservateur de la cinémathèque, de donner des renseignements sur le musée et les méthodes de la cinémathèque belge.

M. Montesanti demande à M. Thirifays si les films américains en dépôt sont récents. Il est répondu affirmativement.

Il est très difficile d'obtenir des films américains importants. La seule chose est de s'adresser à Eastman House qui devait avoir le dépôt de toutes les maisons américaines et M. Card disait qu'il allait recevoir tous les anciens négatifs de la projection de Edison (?). Mais il est douteux qu'il les ait reçus. Les maisons américaines ont peur de faire des concessions en pensant peut-être qu'un jour ces films seront utilisés dans la voie de l'exploitation commerciale.

M. Montesanti trouve qu'il serait utile de connaître certains films de la dernière période du muet, de Vidor, Ford, etc.

M. de Vaal demande à Thirifays s'il peut montrer les films américains dans sa propre salle.

Il lui est répondu que les films récents n'intéressent pas le public des cinémathèques. La cinémathèque belge s'adresse chaque fois aux distributeurs locaux qui donnent ou refusent l'autorisation. La cinémathèque a seulement le dépôt, mais elle peut montrer ces films dans les projections privées. Il y a à Bruxelles un ciné-club groupant des auditoires de 2000 personnes et les projections, tout en étant privées, ont un caractère ouvert.

M. Comencini désire savoir si les extraits des films que la cinémathèque belge présente à la TV sont projetés avec l'accord des ayants-droit ou si c'est la cinémathèque ou la radiodiffusion belge qui paie les droits aux producteurs de ces films ?

M. Thirifays dit que c'est la cinémathèque qui paie les droits. Elle en a la responsabilité financière, morale et légale. Mais elle est couverte par une déclaration de la TV contre les procès éventuels qui pourraient surgir, contre les dégâts financiers, mais il n'y a pas de grand problème

La plupart des extraits de films montrés viennent du domaine commercial. Pour les vieux films, l'autorisation est demandée à tous les ayant-droit connus.

Le Président pense que dans tous les pays ayant un représentant américain, il serait bon d'entreprendre les mêmes démarches que la Belgique.

M. Arteaga dit qu'en Uruguay, les prises de contact avec le représentant américain n'ont pas donné de résultats.

Rapport de Mme Sonika Bo

Mme Sonika Bo a organisé en 1947 un congrès international à Venise. Tous les pays représentés à cette manifestation lui ont donné leur appui et permis de constituer une cinémathèque. Grâce à eux, elle peut obtenir des films de Pologne, de Russie soviétique, d'Angleterre, du Danemark, de Suède. Cette année, Mary Field lui a fait parvenir deux très bons films. Le Brésil lui en a également envoyé un.

Lors de congrès du cinéma d'enfants, Mme Sonika Bo rencontre toujours des personnes qui lui donnent la possibilité d'organiser des séances dans leur pays.

"Cendrillon" a organisé de grandes manifestations à Sao Paulo.

Grâce à Henri Langlois, la cinémathèque possède de très beaux locaux. Une secrétaire y travaille à la demi-journée.

Des séances de TV ont été réalisées à Londres, Paris et au Maroc. Malheureusement, les difficultés d'organisation n'ont pas permis de continuer ces séances qui sont pourtant très utiles, car il n'existe aucune censure de TV pour enfants.

Mme Bo a fondé à Chambéry l'"Ecole des parents" dont les résultats sont surprenants. Il s'était avéré nécessaire d'instruire les parents, qui ne comprennent souvent pas pourquoi les enfants ne doivent pas voir des films de guerre ou d'amour.

Toutes les cinémathèques peuvent avoir une section d'enfants. Il suffirait qu'une personne compétente choisisse des spectacles à leur intention parmi les documentaires, les dessins animés, etc.

Les cinémathèques d'enfants sont une chose capitale, car il y a un danger très grand que l'on s'occupe du cinéma d'enfants sur le plan commercial.

Une commission doit exister, indépendamment des producteurs et distributeurs, qui décide des films à montrer ou non aux enfants. Cette action doit être internationale, tous les pays devraient y prendre part.

Mme Bo est heureuse que la FIAF l'ait acceptée, car elle a pu ainsi établir de nouveaux contacts. Le Congo belge et les Indes ont demandé des films pour enfants. Mais elle ne possède malheureusement qu'une copie de chaque film.

"Cendrillon" participe chaque année au festival de Cannes.

Le Président remercie Mme Sonika Bo pour son rapport. La question du cinéma pour enfants est en effet très importante et chaque cinémathèque aidera Mme Bo dans son initiative. Jusqu'à présent, ces spectacles n'ont pas été organisés sur le plan international.

Il est donc bon de signaler la nécessité de montrer aux enfants non seulement le film d'un seul pays, mais des projections composées de films de tous les pays.

Une résolution est proposée, disant que le congrès a pris connaissance avec intérêt du rapport de Mme Bo. Elle est acceptée à l'unanimité.

Toutes les cinémathèques membres de la FIAF sont encouragées à prendre l'initiative d'organiser dans leurs pays respectifs de telles manifestations.

M. Langlois ajoute que si l'on donne une suite pratique au pool de circulation, on pourrait y ajouter une section d'enfants et les pays désireux de créer des cinémas d'enfants s'adresseraient à la FIAF.

Mme Bo déplore vivement de ne pouvoir envoyer les films, elle aimerait trouver moyen de le faire.

Le Président assure tous les membres que, dans le cadre des possibilités légales, la FIAF fera son possible pour faciliter l'échange de ces films. Cette déclaration formera la seconde partie de la résolution.

Présents : MM. Toeplitz, Comencini, Buache, Favre, Lindgren, Thirifays, de Vaal, Prolo, Ilic, Karanovic, Miron, Indonésie, Borel, Leclerc, Laurere, Villa, Inde, Gesek, Schlössen, Lavies, Arteaga, Gaffary.

Rapport de la Pologne

Organisation des archives centrales du film. - Pour le moment, la cinémathèque fait partie de l'école du cinéma. Elle contient la filmothèque (films, affiches, photos, appareils cinématographiques et autres documents) et un service d'information. La bibliothèque n'est pas comprise dans la cinémathèque et forme une autre partie de l'école du cinéma.

L'école du cinéma, qui a des tâches très importantes, ne peut vouer assez d'attention aux affaires de la cinémathèque. L'argent qui vient à l'école est dépensé pour ses propres besoins (équipement, etc).

Cette école ne se trouve pas à Varsovie, mais à Lorz, ville industrielle située à 130 km de Varsovie, sans tradition culturelle mais qui commence à devenir un centre culturel. Elle a plusieurs hautes écoles mais se trouve à l'écart du grand courant de la vie intellectuelle.

Pour cette raison, la cinémathèque a de la peine à jouer son rôle.

Nous sommes entrés en pourparlers avec la direction du cinéma polonais au sujet de la réorganisation des archives pour la faire devenir une unité indépendante comprenant les archives, la filmothèque et la bibliothèque. En principe, nous avons déjà l'accord de l'office central du cinéma et du conseil des ministres. Le 1er janvier, les nouvelles archives du film commenceront à fonctionner, d'une manière indépendante.

Le budget prévu est important. Il envisage 18 personnes occupées dans les archives, c.à.d. dans la filmothèque elle-même, dans le futur musée du cinéma et dans la bibliothèque, service d'échange, etc.

Il existe actuellement en Pologne un mouvement qui tend à faire une distinction très nette entre les employés administratifs ou scientifiques travaillant dans le domaine du cinéma.

Nous avons jugé nécessaire, pour donner de l'importance à nos archives du film, de les traiter comme une institution scientifique, d'avoir une équipe dirigeante, des personnes qualifiées ayant le droit d'être travailleurs scientifiques à l'université ou dans d'autres institutions scientifiques. Mais où trouver des personnes

ayant à la fois les qualifications scientifiques requises et de l'intérêt pour le cinéma.

Le degré scientifique est donné actuellement en Pologne à ceux qui préparent des thèses cinématographiques. C'est l'Institut polonais de l'art qui s'en occupe. Il concentre les disciplines artistiques dans une section du cinéma qui commence maintenant à donner des cours spéciaux pour préparer les gens à la carrière scientifique cinématographique (archives du cinéma, etc). Nous espérons obtenir les trois premiers degrés du doctorat en sciences cinématographiques l'année prochaine.

Nous envisageons de faire de la nouvelle cinémathèque une institution scientifique et non seulement un centre de conservation des films qui ferait un travail pratique d'organisation sans recherche scientifique.

Mais la situation actuelle est plus modeste. Nous avons quatre employés soit un directeur technique, un archiviste, un conservateur et un aide-conservateur occupé à la conservation des films en plus des opérateurs de projection à la charge du cinéma. Nous n'avons malheureusement pas de salle de projection séparée et devons utiliser celle de l'école, ce qui présente quelques inconvénients.

Notre tâche principale a consisté jusqu'à présent à collectionner le plus grand nombre possible de films polonais; cela peut paraître étrange, mais nous avons tout le temps de faire des échanges avec d'autres cinémathèques. Grâce à la cinémathèque française, nous possédons déjà un certain nombre de films d'échanges.

Il nous semble très important de retrouver tous les films polonais produits depuis 1908.

Nous n'avons pu retrouver que 10 % seulement des films de long et court métrage produits jusqu'en 1939. Presque tous les laboratoires ont été détruits pendant la guerre. Aussi devons-nous chercher partout, jusque dans les petits villages où l'on retrouve de temps à autre des films polonais cachés ou oubliés. Mais ceux-ci sont bientôt épuisés et dans quelques années tous aurent été découverts.

Il se peut, par contre, que certains films polonais exportés à l'étranger avant 1939 se trouvent dans les collections de nos membres. M. Lenglois m'a envoyé par exemple une copie d'un film polonais projeté à Paris en 1928.

Je prépare actuellement une documentation à ce sujet. Mon travail consiste à donner des titres en langue étrangère aux films polonais montrés à l'étranger, surtout en français, allemand, italien.

Avant la guerre, la nationalité des films, surtout des muets et des coproductions, était très difficile à établir.

Nous avons d'autre part, une collection très complète comprenant 1500 titres de la production récente polonaise, de 1943 à ce jour. Notre cinémathèque possède encore une assez riche collection des affiches et des programmes d'avant-guerre, ainsi que des programmes de la production actuelle, des appareils précinématographiques (mutascopes).

Je ne sais si le moment est choisi d'attirer votre attention sur les méthodes de classement des films. Chacun de nous a sa propre méthode et peut-être serait-il utile de faire un rapport général à ce sujet et d'envoyer aux membres une proposition de synthèse des différents genres de classement.

Je signale enfin qu'indépendamment de la cinémathèque, il existe un centre de recherches scientifiques dans le domaine cinématographique, à l'Institut national. Les membres de la FIAP peuvent être liés avec les deux institutions.

Vous connaissez tous l'Index complet de la production polonaise avant la guerre jusqu'en 1939, comprenant tous les livres publiés en polonais sur le cinéma et les principaux articles parus dans la presse à ce sujet. Nous préparons actuellement le deuxième volume de cette publication, allant de 1939 à 1955.

En même temps, l'Institut de l'art prépare une histoire de la nouvelle cinémathèque polonaise, avec une annexe complète bibliographique et filmographique. Notre travail principal - qui sera terminé seulement en 1956 - est une encyclopédie du cinéma. Il n'existe pas encore d'encyclopédie du cinéma qui soit complète en soi. Nous ne connaissons que le lexikon de Reinert et Passinotti, un lexikon tchécoslovaque et un lexikon français qui traitent de matières techniques. Il est indispensable que les professionnels et les profanes du cinéma puissent consulter un volume contenant toutes les informations utiles au sujet du cinéma, aussi bien sur la production cinématographique que sur l'exploitation d'une cinémathèque, sans négliger le plan esthétique (dramaturgie du cinéma, scénario, jeu des acteurs). C'est un travail très difficile. Le premier texte des articles encyclopédiques est prêt. Nous avons 1200 à 1300 titres de ces différents genres d'informations. Il reste à les corriger, à trouver des illustrations, à donner à cette encyclopédie sa forme définitive. Nous

avons trouvé les éditeurs. Nous pensons faire tirer l'encyclopédie à en 10.000 exemplaires. Ce volume sera prêt en 1956.

Je me réserve le droit de m'adresser ou à la FIAF ou aux membres pour toutes informations historiques ou autres pouvant m'être fournies par eux.

M. Montesanti demande à M. Toeplitz s'il existe en Pologne un projet de construction d'un laboratoire ou établissement de tirage exclusivement consacré aux vieux films (contre-typage des vieilles copies, étude et conservation des vieux films, etc).

M. Toeplitz dit que le cas a été prévu mais pas pour le moment. Dans le plan d'agrandissement de l'industrie cinématographique, un bâtiment spécial est prévu pour les archives du cinéma comprenant le musée, le laboratoire, salle de projection, locaux pour bureaux, etc. Mais ces prévisions sont secondaires dans l'ordre des dépenses. La cinémathèque tchèque dispose d'un laboratoire spécialisé et nous pourrions certainement collaborer. De vieux films seront envoyés à Prague pour être contre-typés.

M. Comencini demande s'il existe des relations entre la cinémathèque polonaise et l'Union soviétique. Qu'en est-il de la cinémathèque en Russie?

M. Toeplitz : J'ai fait une visite à Moscou l'an dernier. L'Union soviétique compte deux cinémathèques: celle de l'Etat et celle de la haute Ecole des études cinématographiques. Pour le moment, c'est plutôt un magasin de films qu'une cinémathèque. C'est pourquoi les échanges entre les 2 cinémathèques russe et polonaise sont difficiles. Jutkevitch m'a dit récemment qu'il se rendait compte de la situation et la trouvait mauvaise. La Russie prépare maintenant une académie du cinéma (c'est le titre provisoire) qui formera une vraie cinémathèque, un centre d'études et de recherches historiques. La cinémathèque russe de l'Ecole des études cinématographiques nous a promis quelques films. J'ai vu la liste des films qui se trouvent à l'école de Moscou. Elle est très intéressante, surtout en ce qui concerne la production nationale.

Il n'existe pas en Pologne de ciné-clubs sur le modèle occidental. Il y a deux sortes de clubs de cinéma qui remplissent la même fonction. Ce sont les organisations de professionnels, (Union des critiques du cinéma, société des artistes du théâtre et du film) groupant tous les travailleurs, créateurs de films et l'Union des écrivains). Nous organisons des projections pour ces groupes de personnes. Il existe en outre un mouvement de jeunesse qui fait des projections de films.

La raison de l'absence de ciné-clubs dans sur le modèle occidental est simple : l'exploitation cinématographique est nationalisée; c'est l'Etat qui décide des films à montrer au public. Ainsi, nous n'avons

pas besoin de projections spéciales. Nous avons commencé à former un répertoire classique des grands films : "Tempête sur l'Asie", "14 juillet", "Sous les toits de Paris", "Potemkine", "Le chapeau de paille", de René Clair sont projetés au public dans les cinémas. Nous envisageons la création, à Varsovie, d'un cinéma où seront donnés seulement les films classiques.

Il n'existe pas actuellement de représentations théâtrales qui ne fassent pas usage de films. Les metteurs en scène du théâtre viennent chez nous pour se documenter d'après les films avant de monter un spectacle.

Discussion concernant la Bibliothèque internationale de Lausanne

M. Favre rappelle qu'il était convenu d'envoyer à la Bibliothèque internationale à Lausanne les doubles des publications et volumes parus dans les cinémathèques. Trois cinémathèques seulement en ont envoyé à l'heure actuelle.

M. de Vaal pense qu'il est difficile d'envoyer ces livres, car on préfère généralement garder les doubles pour les échanger.

M. Lavies pensait que chaque publication concernant le cinéma serait envoyée par les membres de la FIAF ou par l'éditeur lui-même à la Bibliothèque internationale et que celle-ci publierait un bulletin destiné à tous les membres et signalant les nouvelles publications. C'est une chose très compliquée de suivre les nouvelles publications cinématographiques dans les différents pays. Pour cette raison, la création d'une Bibliothèque internationale possédant tous les volumes, et pouvant faire des extraits, des microfilms, est très souhaitable.

Le Président est d'accord avec cette manière de voir. En Pologne, en Tchécoslovaquie, les cinémathèques peuvent très facilement, grâce à la nationalisation, envoyer des publications à la Bibliothèque internationale. Mais les cinémathèques privées ou semi-officielles des autres pays sont dans une situation moins aisée.

M. Langlois trouve difficile, à l'heure actuelle, de réserver automatiquement un double de tous les livres parus à la Bibliothèque de Lausanne. Celle-ci, par contre, pourrait prendre l'initiative d'écrire aux membres de la FIAF pour se renseigner sur les publications nouvelles du mois, en donnant deux mois de délai pour la réponse. C'est surtout une question d'organisation, non d'argent. La Bibliothèque internationale peut écrire directement aux éditeurs pour demander le dépôt des livres, certains ouvrages n'existant qu'en un seul exemplaire dans certaines cinémathèques. On pourrait aussi envisager la question des membres qui accepteraient de se cotiser pour l'achat d'un microfilm.

M. Favre trouve la question de la Bibliothèque internationale essentielle. Il aimerait connaître également les ouvrages qui ne paraissent qu'en un exemplaire unique.

Trois résolutions sont proposées :

- 1/ obliger toutes les cinémathèques membres de la FIAF de signaler trimestriellement les nouvelles publications concernant le cinéma. Ce signalement doit comporter tous les détails utiles, c'est-à-dire la maison d'édition, le titre, l'auteur, le nombre de pages, le prix, le tirage, les détails bibliographiques.

- 2/ faire appel à toutes les cinémathèques afin qu'elles envoient les doubles superflus ou qu'elles se mettent en contact avec les éditeurs pour l'envoi des livres à la Bibliothèque internationale.
- 3/ Il est absolument nécessaire que la Bibliothèque internationale possède le catalogue des bibliothèques qui se trouvent dans les différentes cinémathèques. De cette façon, la Bibliothèque internationale pourra donner des renseignements sur les livres parus dans le monde entier.

Melle Prolo propose que chaque pays communique à Lausanne les livres des bibliothèques nationales.

M. Langlois trouve cette solution pratique et facile à réaliser.

M. Lavies propose de nommer un sous-comité de trois personnes spécialisées qui s'occuperaient du fonctionnement de la Bibliothèque internationale.

M. Gaffary répond que ce comité existait. Il était formé de six personnes qui ne se sont pas réunies. Des circulaires ont été envoyées, mais seules la Grande-Bretagne, le Danemark et New-York y ont répondu.

M. Langlois pense que les membres de ce comité étaient trop nombreux. Il eut été préférable de charger les historiens du cinéma de ce travail. Mais, jusqu'à présent, les moyens ont manqué pour réunir ces derniers.

M. Thirifays pense que M. Lavies pourrait diriger ce travail d'une façon très efficace, en sa qualité de grand historien du cinéma. Avec lui, les choses entreraient dans une phase pratique et très vivante.

Le Président est de cet avis. Si M. Lavies accepte, le congrès entier serait satisfait.

M. Favre pense que la question du bulletin est différente. Cette publication étant aussi destinée au grand public, il n'est pas indiqué de la charger de trop d'informations techniques.

Rapport du Pérou

La cinémathèque du Pérou a été fondée le 2 février 1953 à Lima.

Son comité directeur est formé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général et de deux membres.

Avant de constituer son propre stock de films, la cinémathèque a entrepris la projection de films, sous la présidence des directeurs artistiques.

La cinémathèque s'est mise en rapport avec les principales cinémathèques et organismes similaires du continent américain. Lors de son voyage en Europe en 1953, le président a pris contact avec les cinémathèques italienne et espagnole.

Des raisons spéciales n'ont pas permis à la cinémathèque péruvienne de vouer tous ses efforts à l'achèvement de sa constitution.

Si la cinémathèque du Pérou ne peut pas encore faire profiter les autres membres de ses expériences, elle serait par contre très heureuse de bénéficier des leurs.

Le Président propose que certaines questions soient discutées à l'assemblée générale et non au congrès. La division suivante est adoptée :

- 1/ publication du livre d'Epstein et de Mitry: à la fin du congrès.
- 2/ congrès de filmologie, acceptation de l'invitation: à l'ass.gén.
- 3/ questions budgétaires, bureau : à l'assemblée générale
- 4/ cinémathèque italienne : à l'assemblée générale
- 5/ Protection morale des films : au congrès.

Protection morale du film

M. Leclerc : Il y a quelques années, on a projeté un film sous le titre : "La tour de Babel", réalisé en Suisse et commenté par Paul Bonecour. Ce film a été interdit pour des raisons politiques, sous le prétexte que les droits d'auteur n'avaient pas été payés. J'aimerais savoir si ce film a été projeté dans d'autres pays et quelles ont été les réactions ?

M. Langlois : C'est bien pour des raisons de droits d'auteur et non pour des raisons politiques que ce film a été interdit.

M. Leclerc : Je voulais signaler qu'un film d'actualité peut changer de nationalité et l'on ne sait plus ensuite à qui appartient le film. Il y a un danger que ces documents soient communiqués à la TV. Nous devons prendre une attitude vis-à-vis des documents d'actualité.

M. Langlois : C'est une question de fond qui regarde la société internationale des auteurs de films et qui ne nous concerne pas.

Certains films pourtant appartiennent à des organismes internationaux, comme l'OIF à Genève. La cinémathèque suisse, qui est pauvre, a ainsi la possibilité de s'enrichir à quelques kilomètres de chez elle. Il est intéressant de connaître l'existence d'archives privées appartenant à de tels organismes, afin de les faire entrer dans nos archives aux fins de conservation.

Ce problème de la TV peut avoir des incidences sur nos cinémathèques. L'an dernier, par exemple, nous avons voulu profiter du budget alloué à cette fin pour contretyper les films qui se trouvent à l'Institut Marey. Nous sommes tombés sur des savants indignés d'avoir découvert que ces documents qu'ils croyaient uniques existaient dans le monde entier. Immédiatement, quelqu'un leur a dit : "Vous avez prêté vos films à des cinémathèques qui les ont contretypés et conservés! Ces documents existent dans

toutes les archives d'actualités depuis 1910 à 1925. Les documents Marey ont été empruntés par la TV. L'Institut Marey est persuadé qu'on lui a renvoyé sa copie. Cette copie a été contretypée pour recevoir en échange des documents.

Ces faits nous concernent parce que nous en subissons souvent les conséquences. A côté de nos cinémathèques, il en est qui ne sont pas très régulières. Nous devons donc mettre nos membres en garde et leur rappeler que lorsqu'ils prêtent des films aux actualités ou à la TV ils doivent préciser que c'est pour le journal national et non pas international.

M. Leclere : Serait-il possible que chaque cinémathèque demande aux maisons d'actualités de son pays le sommaire des documents cinématographiques qu'elles éditent ? Cela permettrait d'avoir une documentation très complète.

M. Langlois : C'est juridiquement difficile, mais ce serait intéressant au point de vue historique.

M. Leclere serait heureux que l'on passe à une résolution au sujet de la conservation des films qui, pour des raisons juridiques ou commerciales, sont détruits.

Projet de méthode de catalogue.

M. Langlois : Nous avons demandé que toutes les cinémathèques nous envoient leur système de travail trois mois avant le congrès. Le bureau international de la FIAF aurait élagué tous les systèmes similaires, toutes les questions de détail, pour formuler un rapport général donnant une idée de ce qui se fait dans ce domaine. Mais les rapports ne sont parvenus que quelques jours avant le congrès ou pas du tout. Il me paraît donc difficile, en plein congrès de la FIAF, de discuter en détail de la question des cartes, cartothèques et autres.

Sur certains points, il existe des principes fondamentaux. Nous profiterons de la documentation reçue pour que chacun de nous puisse formuler les principes généraux auxquels il tient. Le congrès pourrait décider ensuite s'il faut laisser chacun travailler selon ses méthodes ou s'il est besoin d'arriver à une synthèse.

Il me paraît matériellement impossible de faire circuler les cartes de chaque cinémathèque, il faut rester dans la généralité. Si le congrès décide, à la suite de la discussion qui s'ouvre, d'arriver à une synthèse, celle-ci ne peut se faire que sur des principes généraux, avec l'aide de toutes les cartes des différentes cinémathèques. C'est le point de vue du secrétaire général de la FIAF.

Mon point de vue personnel est que nous n'avons pas les moyens financiers permettant de reprendre tout notre système de catalogue, de le changer pour en faire une chose standard. Ce qui peut ressortir de la discussion d'aujourd'hui, c'est que chacun a une expérience propre qui peut être utile à tous et que, comme cette expérience ne peut pas avoir de grandes variantes, nous pouvons laisser chacun libre de conserver son système de fiches.

Le but de notre discussion sera de savoir quelle est la meilleure méthode ~~pour~~^{de} compléter notre système s'il est incomplet.

La question essentielle est celle du numérotage des documents, par ordre d'enregistrement ou d'une manière plus scientifique.

J'ai regardé toutes les fiches soumises. Presque toutes sont identiques. La seule différence est qu'en France nous avons une fiche technique dans laquelle est épinglé un photogramme. Cela donne la possibilité d'identifier définitivement le film. ~~C'est la seule différence est observée.~~

M. Lindgren (trad. Toeplitz). M. Lindgren aimerait informer les membres de la FIAF de sa propre expérience. Tous ceux qui s'occupent de ce catalogue sont des spécialistes qui se basent sur le même principe. Ce travail ~~produit~~^{fait} en général une forte impression sur des amateurs qui commencent à inventer des systèmes spéciaux de catalogues. On rencontre

de ce fait un nombre illimité de systèmes. Le spécialiste qui s'occupe du catalogue à la National Film Library est un professionnel qui fait aussi des catalogues de livres. Il suit les mêmes principes que ceux employés pour cataloguer les livres. En comparant les catalogues, M. Lindgren a remarqué des systèmes similaires pour la Belgique et la Yougoslavie. La Library of Congress emploie également le même système.

En ce qui concerne les questions pratiques du catalogue, il est proposé ce qui suit :

- 1/ Titre du film. Il est nécessaire de donner les titres en langue originale et non en traduction.
- 2/ Pays d'origine. Des difficultés peuvent surgir dans le cas d'une production financée par un autre pays dans un autre pays. La position légale du film doit trancher la question: ex. "Junghaus" a été reconnu comme film allemand et pourtant c'est un film tchèque fait par un allemand en Tchécoslovaquie en collaboration avec des acteurs et des techniciens allemands. Si un film est reconnu par le gouvernement britannique comme film britannique, c'est un film britannique même s'il est tourné par d'autres personnes.
- 3/ Date. M. Lindgren propose que l'on prenne comme date celle de l'exploitation du film dans le pays d'origine. Si le film n'était pas projeté dans le pays d'origine, il faudrait prendre ^{comme} ~~la~~ date de l'année de la représentation dans un autre pays. Pour les films qui ne sont pas projetés du tout, il convient de prendre la date de la fin de la production.
- 4/ Transcription des titres qui ne sont pas en caractères latins. C'est l'affaire d'organismes spécialisés, par exemple l'UNESCO. S'il existe une méthode internationale de transcription, il est évident qu'il convient de l'adopter.
- 5/ Classification alphabétique. M. Lindgren propose qu'on rejette l'article et qu'on place le film sous la première lettre du mot principal.
- 6/ Nom des personnes. Il est proposé d'employer le nom le plus usuel. (Ex. Anton Walbrook et non Wohlbruk).

Problèmes d'ordre général. La bibliothèque existe depuis longtemps. Le système de la classification décimale est l'invention du début du siècle. Auparavant, toutes les bibliothèques avaient un système différent de catalogue. On est arrivé enfin à un système international de classification des livres d'où sont nés les catalogues de différents sujets. L'un

de ces sujets est le cinéma. Si l'on prend un catalogue dans n'importe quelle librairie, on trouve un mélange atroce dans la rubrique du cinéma, car nulle part les bibliothécaires ne savent comment faire la division, la classification dans le cadre de la matière générale du cinéma.

Comment faire la classification des livres concernant le cinéma ? Tout le monde le sait, mais il n'y a pas de méthode reconnue par tous.

Souvent, on ne sait pas s'il faut classer d'après les catégories de films, documentaires, fiction, renseignements, films secondaires, films muets, sonores, couleur, blanc-noir, panoramique, d'après les pays d'origine. Le principe le plus simple est évidemment l'ordre d'entrée à la bibliothèque.

L'élaboration de ce catalogue est une chose extrêmement sérieuse et qui prendra du temps. Notre objectif est de trouver la meilleure méthode de "traiter la matière cinéma."

M. Langlois: Il y a encore le problème du classement de nos archives. Il faut trouver une méthode rationnelle de classement qui nous permette de savoir immédiatement, en prenant une simple fiche, si nous possédons par exemple le négatif de "Limelight", ou une copie, des photos ou des livres traitant du film, etc.

Il faut aussi trouver une méthode appropriée au point de vue du personnel. J'ai eu l'an dernier des difficultés avec ma collection de photos. Par contre, la Bibliothèque nationale a collectionné 50.000 photos en deux ans avec une seule personne parce que celle-ci n'était pas une simple manutentionnaire, mais une personne qualifiée. Il y a un prolétariat dans les cinémathèques : vérificatrices, monteuses (?) etc. Nous avons envisagé l'année dernière la possibilité de donner une instruction générale dans nos cinémathèques et nous avons émis un vœu dans ce sens.

Nous devons pouvoir éliminer tous risques de confusions, pouvoir donner immédiatement l'oeuvre qui nous est demandée. Il y a un problème d'ordre pratique à résoudre pour qu'il n'y ait pas une interférence entre le côté scientifique du catalogue et le côté pratique du rangement (?).

D'autre part, je suis d'accord avec MM. Lindgren et Toeplitz pour que le titre original du film figure sur la fiche filmographique, afin d'éviter des confusions.

Il y a donc deux choses très différentes : 1/ trouver un classement rationnel au départ (très compliqué pour les services de filmographie mais simple à la base); 2/ problème de la fiche filmographique d'une oeuvre.

Il ne fait pas de doute qu'à la cinémathèque française, on ne peut classer les documents autrement que par ordre d'entrée. Cela implique la nécessité de numéroter les films, les documents, les livres. Nous avons des registres très complets dans certains cas, très succincts dans d'autres où nous mettons un numéro d'ordre lors de l'arrivée des documents. Ce numéro est celui d'inventaire et d'emplacement. Le premier tome de M.G.Sadoul est chez nous, par exemple, à dix mètres du second. Cela a créé la nécessité de fiches complémentaires.

Nous avons pour la bibliothèque trois sortes de fiches : par ordre alphabétique, un fichier d'amateurs et le numéro d'ordre.

Nous disposons d'un certain nombre de cahiers et de fiches d'entrée. Il existe un registre pour la photo, les affiches, les documents graphiques (dessins), un registre pour les appareils techniques, les scénarios dactylographiés, les objets de musée, les costumes et documents divers, etc.

La cinémathèque comporte la section des archives cinématographiques et celles des archives "documents".

Une fiche portant la lettre "d" signifie "document". "F" veut dire "film" et "ph" : "photo".

Nous avons cherché le moyen d'arriver à une synthèse, de constituer une cartothèque d'identification.

Nous avons commencé par les photographies. Nous avons divisé les documents par pays pour faciliter le classement, en prenant certaines lettres ou doubles-lettres pour les désigner sur la fiche d'identification. Par exemple, "B" signifie "Grande-Bretagne."

A la suite de cette lettre qui nous permet de savoir immédiatement dans quelle section de la photothèque la photo doit être classée, nous employons comme moyen de signalisation les trois premières lettres du titre original. Dans "Les Trois Mousquetaires", "les" est supprimé. Viennent ensuite le millésime de l'année, puis les deux lettres suivantes, enfin un chiffre correspondant au nombre de doubles.

Ce système de classification a été étudié pendant l'occupation. Il permet d'avoir une signalisation couvrant tous les services de la cinémathèque.

Pour les films, nous avons le numéro d'inventaire, c.à.d. le blockhaus et nous possédons également le numéro d'inventaire des autres documents. Par là nous avons essayé d'arriver à une centralisation.

Nous avons étudié aussi le système de la fiche avec photogramme, indispensable pour identifier nos films. Si nous ne connaissons pas les titres étrangers d'un film, cette photo nous permet de savoir tout de suite à quel film nous avons affaire.

Nous donnons ensuite le générique du film, le plus détaillé possible, auquel doit s'ajouter un résumé du sujet, une analyse critique du film, une analyse technique sur l'état du film et, pour les archives, la date de tournage.

Cette date pose parfois certains problèmes. "La partie de campagne" de Renoir, par exemple, est un film de 1936. Mais le mixage du film définitif est sorti en 1946. Nous avons déjà projeté ce film à la cinémathèque en 1936. C'est la date de réalisation du film qui doit être prise en considération et cela est très important, surtout pour la période du début du cinéma parlant.

Cette considération s'applique aussi au film "Sous les toits de Paris" commencé en 1929 et terminé en 1930.

Nous notons ensuite le lieu et la date de la première sortie du film, puis ses titres étrangers et si possible, les références aux articles importants publiés à son sujet.

Toutes les fiches reçues ici sont des fiches de "service technique", "service de manipulation des films", "service de sortie" etc. Elles n'ont pas été établies en vue d'un système centralisateur de classement. La fiche modèle telle qu'elle a été envisagée est un véritable cahier, une suite de fiches.

M. Teepnitz : Nous possédons déjà quelques éléments de ce classement. Si tous nos membres reçoivent un bulletin de 40 pages traitant seulement des manières de cataloguer les films, s'ils reçoivent également le sténogramme de l'intervention de M. Langlois et d'autres fiches envoyées ici, ils seront en possession d'un gros dossier... Il serait indiqué que quelques personnes - le moins possible - s'occupent de cette question et préparent des propositions d'ordre pratique.

M. Lindgren : La meilleure chose serait de nommer une commission de trois personnes en vue d'étudier les systèmes des différentes cinémathèques et de faire des propositions très limitées. Pour notre prochain congrès, il est nécessaire de préparer un système de fiches techniques. Des personnes qualifiées pourraient être choisies pour effectuer ce travail, par exemple M. Ledoux, notre catalogueur anglais.

M. Thirifays souhaite, à l'intention des nouvelles cinémathèques for-
ignorantes des méthodes de classement, que le rapporteur nommé puisse établir une sorte de plan très simple des premières catalogations des films et des ouvrages.

M. Langlois pense que c'est la cinémathèque anglaise qui a le plus étudié la question sur le plan scientifique. A son avis, la commission doit être composée de personnes ayant des connaissances cinématographiques

et par d'autres ayant des connaissances bibliographiques. Le représentant britannique possède ces deux sortes de connaissances, et peut créer ainsi un certain équilibre. Nous avons besoin pour ce travail de personnes qui soient au courant des systèmes de classification des grandes bibliothèques.

M. Lindgren: Je crains que si nous avons d'une part des gens qualifiés dans le domaine cinématographique et d'autre part des gens compétents en bibliographie, cela ne donne pas le résultat escompté par M. Langlois. Pour ma part, je suis d'accord d'aider M. Ledoux, qui est compétent dans les deux domaines, et M. Grenfel également. Si l'on prend des spécialistes bibliothécaires dans cette commission, ils seront toujours perdus dans les matières strictement cinématographiques. Nous perdrons beaucoup de temps pour les mettre au courant, en admettant qu'ils ne soient pas payés.

M. Toenlitz propose qu'on nomme une commission formée de spécialistes dans ces deux domaines. Ils prépareront le projet concernant les choses utiles pour le travail des cinémathèques, surtout les nouvelles cinémathèques qui manquent d'expérience. Ce projet établi, on demandera l'avis de bibliothécaires et de spécialistes. Cette réunion pourrait se faire en dehors du congrès.

Les candidatures de MM. Grenfel et Ledoux sont retenues. On peut y ajouter celle de M. Tucek, qui a une grande expérience des archives tchèques. Il est proposé que le responsable de cette commission envers le comité directeur et la Fédération soit M. Lindgren.

Si M. Tucek ne pouvait venir au congrès, la question serait à nouveau discutée.

Résolution:

Tous les membres qui n'ont pas encore envoyé leur système de fiches et de catalogue doivent le faire le plus rapidement possible.

Jeu*di* 14 octobre, 10 heures

Présents : MM. Toeplitz, Lindgren, Comencini, Thirifays, de Vaal, Montesanti, Mlle Prolo, Karanovic, Ilic, Villa, Lavies, Gesek, Inde, Indonésie, Maroc, Roumanie, Buache, Arteaga, Sadoul, Langlois. Bulgarie, Leclerc, Schlössen, Gaffary.

Rapport Lindgren au sujet du catalogue international.

Tous ceux qui sont membres de la FIAF depuis longtemps se souviendront que nous avons discuté de temps à autre des possibilités d'éditer un catalogue FIAF, présentant toutes les collections de nos membres. Après le congrès de 1951 à Cambridge, le National Film Library avait offert de compléter le catalogue si les membres envoyaient leur liste. Malheureusement, celles-ci sont arrivées avec du retard et certains membres ont omis de les envoyer. Nous avons décidé de ne pas attendre plus longtemps et avons complété le catalogue auquel manquent donc certaines contributions. Je donnerai un exemplaire de ce catalogue à M. Langlois pour le bureau central.

Il avait été décidé à Cambridge que ce catalogue ne serait pas destiné à la circulation générale. Il a donc été fait en 30 exemplaires numérotés, dont les matrices seront détruites. Ces exemplaires sont destinés aux membres de la FIAF, les numéros restant iront au bureau à Paris et aux nouveaux membres qui viendront les années prochaines. Le catalogue contient une introduction en anglais et en français. Les cinémathèques d'Argentine, de Belgique, de France, Tchécoslovaquie, d'Italie, de Suisse, du Danemark, de Stockholm, de Théhéran, le Musée d'art moderne de New York, la National Film Library de Londres, le Filmmusée d'Amsterdam et l'Autriche y ont collaboré.

Nous avons envoyé des abréviations pour les contributeurs et il y a un index de titres. Dans le catalogue principal, les films gardent les titres original, mais l'index contient tous les titres sous lesquels le film est connu.

La préparation de ce catalogue nous a donné beaucoup de travail. Il nous revient à 250 £ environ, davantage encore sans doute puisque ce travail a duré trois ans.

L'élaboration de cette revue nous a été rendue possible par certains catalogueurs qui ne figurent pas au budget, Mais certaines dépenses (matériel, typage, reliure) sont très élevées. J'aimerais proposer

.....

qu'à réception du catalogue, chaque membre verse une contribution de 1 £ anglaise pour les frais de matériel, de transport, ect. J'espère que tout le monde est d'accord.

Le catalogue est incomplet et contient peut-être des erreurs de dates ou autres, mais ce n'est qu'un commencement.

Le Président remercie M. Lindgren et propose la résolution suivante :

- 1/ Le congrès remercie M. Lindgren personnellement et le NFL pour le travail si important qu'ils ont effectué; il espère voir cette motion passer à l'unanimité.
- 2/ Il propose en outre que l'on accepte la proposition de M. Lindgren que chaque cinémathèque membre de la FIAF paie 1 £ anglaise (1000 francs français) pour participer aux frais du catalogue.

Chacun est libre de choisir le mode de paiement qui lui convient.

Le Président pense qu'il convient de décider ici de la manière dont sera tenu le catalogue à l'avenir, comment y apporter des adjonctions de nouveaux films, des corrections éventuelles, de nouvelles collections. Il lui semble juste de libérer M. Lindgren de ce travail et d'en charger le bureau de la FIAF à Paris. Cela nous amène aux considérations budgétaires, car il faudra prévoir le coût de travaux presque quotidiens relatifs à ce catalogue, sans compter le prix du ronéotypage. Quelle est l'opinion à ce sujet ?

M. Lindgren : Nous n'avons pas intégré les primitifs dans le catalogue, afin d'éviter un format trop considérable. Il serait bon de décider la préparation d'un catalogue supplémentaire avec la liste complète des primitifs, des grands films muets, etc.

M. Thirifays aimerait qu'on laisse M. Lindgren libre de décider s'il pense continuer lui-même le travail relatif au catalogue ou s'il juge opportun d'en charger le bureau de la FIAF.

A son avis, il serait préférable, au point de vue pratique, que M. Lindgren continue lui-même le travail commencé.

M. Lindgren remercie, mais il craint la chose impossible. En effet, les deux catalogueurs principaux ont interrompu leur propre travail pour entreprendre ce catalogue. Dans quelques années peut-être, il

pourra s'en occuper de nouveau, mais c'est actuellement difficile. D'autre part, il s'agit là d'un travail urgent.

Le Président pense que M. Lindgren devrait être nommé rédacteur en chef du catalogue. Mais la politique de la FIAF est de rendre le bureau international vraiment actif. Si l'on donne des tâches différentes à plusieurs cinémathèques, ce but n'est pas atteint. Il faut donc prévoir l'engagement d'une personne spécialement chargée du catalogue, puisque c'est un travail continu. Chaque année, il convient d'y prévoir des suppléments, etc.

Il propose donc que le congrès adopte la résolution que les travaux relatifs au catalogue international doivent être permanents au bureau de la FIAF et qu'il faut prévoir dans le budget l'engagement d'une personne spécialement chargée de ce travail.

M. Gaffary demande que les membres qui n'ont pas encore envoyé leur liste le fasse sous pli recommandé.

M. de Vaal souligne le travail énorme accompli par M. Lindgren au sujet du catalogue.

Rapport de M. de Vaal sur la F.I.A.F.
(Trad. de M. Toeplitz)

La Fédération internationale du film d'art est composée de membres venant de différents pays : directeurs et producteurs de films et, en général, de personnes qui s'intéressent aux films sur l'art. La fédération compte actuellement 130 membres environ dans le monde entier. Il n'existe pas de sections nationales, tous appartiennent à la fédération internationale.

Le comité directeur de la F.I.A.F. est ainsi composé: présidente Mme Iris Barry (New-York), vice-président M. Denis Foreman (Grande-Bretagne), l'ex-secrétaire général était M. Francastel (France), le trésorier M. Sempel (Hollande), M. de Vaal est membre du comité. La fédération a connu une période difficile. Des divergences d'opinions et des difficultés existaient dans le comité directeur à propos du travail de M. Francastel, l'ancien secrétaire général, qui n'achetait pas assez de films ou les payait trop cher. Lors de la dernière assemblée générale de la F.I.A.F., il y a quelques mois, il a été décidé de demandé la démission de M. Francastel. Sa Place n'est pas encore répourvue. La fédération aimerait voir un français occuper ce poste, car le siège de secrétariat général se trouve à Paris.

Le centre même est à Amsterdam où se trouve également la cinémathèque spécialisée, contenant environ 30 copies. Ce n'est pas encore assez et M. de Vaal compte beaucoup sur les membres de la FIAF pour qu'ils envoient au centre des films sur l'art ou qu'ils s'adressent aux producteurs dans ce sens.

Comme l'a dit M. de Vaal, la F.I.F.A. a organisé à Amsterdam, un festival de 3 jours avec projection de films sur l'art. Elle prépare maintenant une grande manifestation internationale, le congrès international du film sur l'art qui aura lieu l'an prochain à Venise.

M. Thirifays : au congrès d'Amsterdam, la F.I.A.F. et la F.I.F.A. ont préparé un projet de protocole d'accord. Nous avons abouti à une sorte de projet jamais ratifié en raison des querelles intestines de la F.I.F.A. Je pense qu'il serait utile qu'à cette session on examine les points de cet accord. (Lecture est donnée du projet d'accord).

.....

Le Président propose de ratifier le protocole déjà signé à Amsterdam. M. de Vaal a une liste de films sur l'art dans le monde. Im possède une très importante documentation et prépare un catalogue. Le Président remercie M. de Vaal.

Souscription Epstein.

Une souscription a été ouverte parmi les membres et correspondants de la FIAF pour les deux ouvrages de Epstein "Esprit de cinéma" et l'"Ecole du cinéma". Cette initiative a rencontré un vif succès. Les Editions universitaires commenceront dès novembre à publier une série de monographies sur les grands réalisateurs de cinéma (Mitry, Angel, Charensol, Eisner, etc.)

Le prix du livre est 300 francs français; il appartient à la collection : " Que sais-je " ?

M. Mitry aimerait que l'on fasse une demande de souscription sans engagement.

Avec l'autorisation du congrès, un bulletin de souscription pourrait être diffusé.

M. Lindgren demande que les cinémathèques qui prennent par exemple 1000 exemplaires du bulletin de Epstein le reçoivent dans leur propre langue.

La proposition sera soumise à Mme Epstein.

Questions relatives à la conservation du film.

M. Leclerc aimerait savoir si les différentes cinémathèques ont envisagé des systèmes de conservation du film. La France a eu de gros ennuis avec la conservation (champignons, air, ventilation).

M. Toeplitz : Presque chaque cinémathèque nous a donné son rapport sur le système employé pour la conservation des films.

Il faudrait faire des propositions sur la meilleure méthode de conservation des films.

Le Président propose qu'on donne à une personne désignée tous les rapports de cette année et de l'année passée traitant de la conservation afin de désigner la meilleure méthode de conservation.

M. Lindgren dit que la question a déjà été discutée. Il n'y a pas beaucoup de différences sur la manière de conserver les films. Le principal est la question financière. Pour conserver les films, il existe des règles très simples. D'abord, on ne peut pas projeter la copie originale d'un film et la conserver en même temps. Il y a des difficultés au point de vue financier. S'il est nécessaire d'avoir une copie de conservation que nous ne projetons jamais, une cinémathèque ne peut pas conserver des copies qu'on ne peut jamais voir. Si l'on adopte ce programme, il est nécessaire de trouver l'argent pour faire des contre-typages et autres copies que l'on peut projeter. C'est pourquoi M. Langlois a dit hier qu'il existe à Londres des règles très strictes. Nous considérons que le premier devoir des archives est de conserver le matériel. D'autre part, après avoir décidé de garder une copie seulement pour la conservation, on peut adopter certaines techniques, par exemples les épreuves. La pellicule se décompose et cela peut arriver très soudainement. On peut regarder un film de 40 ans et trois mois plus tard ce film est perdu. C'est un processus de décomposition chimique qui continue tout le temps. Il est nécessaire d'avoir des épreuves chimiques pour indiquer le temps de faire une autre copie pour la conservation. Mais tout cela coûte.

M. Leclerc : On peut éviter maintenant le champignon qui se met sur la gélatine et qui décompose la pellicule.

.....

1/ La question de l'air et la proximité de la mer. Il n'est pas possible maintenant, à moins d'être à une certaine profondeur sous la terre, de conserver des films à proximité de la mer.

2/ La question du lavage et de la désinfection. Quand une cinémathèque tient particulièrement à un film (négatifs par exemple), elle peut les laver avec une solution de "Cinoxol", ce qui donne d'excellents résultats pour la conservation. Nous avons fait nous-mêmes ces expériences au laboratoire. J'aimerais connaître les expériences éventuelles d'autres pays à ce sujet.

On s'explique parfois difficilement pourquoi certains films se conservent alors que d'autres se décomposent. La question du retrait de la pellicule est encore très mystérieuse à l'heure actuelle. Il existe maintenant une nouvelle pellicule qui se conserve mieux que la pellicule Mitra.

M. Leclerc aimerait qu'une résolution soit votée, demandant la confrontation des expériences des différents pays au sujet de la conservation des films.

M. Lindgren approuve cette proposition.

Les copies qui circulent doivent être gardées dans des blockhaus aérés, mais les films très importants, les négatifs, devraient être contre-typés et gardés dans des conditions différentes.

M. Lindgren connaît le problème des "champignons", mais celui-ci peut être évité si l'on garde les films dans une atmosphère propice. Il faut relaver et refixer les films pour la conservation. Parfois, il arrive que les films soient mal lavés et, à cause de cela, ils seront perdus dans quelques années.

M. Leclerc sait qu'il existe à la bibliothèque nationale un service chargé de relaver et de refixer les photos.

M. Langlois : Nous ne sommes pas des spécialistes de la conservation des films. Le British Institute possède un service de techniciens, mais tous les pays n'en ont pas. Kodak et Eastman House collaborent dans ce domaine. Mais à Paris, Kodak ne nous fournit pas volontiers des informations. D'autre part, la Commission technique supérieure du cinéma nous donne toujours des réponses négatives.

Il existe dans certains pays des intérêts financiers et commerciaux. En 1944 par exemple, la cinémathèque a voulu monter son laboratoire, mais un veto formel a été mis à ce ~~sujet~~ projet. Si j'ouvre cette parenthèse, c'est qu'il me semble que nous ne pouvons résoudre ce problème que sur le sol national, et avec notre industrie technique nationale. Si l'industrie technique nationale ne peut pas nous aider, nous pouvons faire appel aux techniciens anglais ou américains.

Le Président : Comme nous possédons déjà dans les rapports de différentes cinémathèques de cette année et de l'an dernier des données très utiles concernant la conservation du film, et comme nous avons pour base le travail très intéressant de la National Film Library à ce sujet, je propose qu'on soumette toute la documentation à M. Lindgren. Celui-ci nous présentera des suggestions en se basant sur son rapport et celui de M. Card et en prenant en considération toutes les autres informations que préparent les membres de la fédération.

Présents :

Exposé de M. Sadoul, représentant de la FICC

Je ferai un rapide tour d'horizon touchant notre organisation et, d'autre part, nous établirons le problème de savoir comment ont fonctionné nos rapports depuis notre dernière réunion à Vence. Je rappelle que la FICC comprend les pays suivants : Hollande, Argentine, Irlande, république fédérale allemande, Tunisie, Vénézuéla, Suède, Danemark.

En ce qui concerne les organisations non adhérentes avec lesquelles nous avons établi des rapports, ce sont le Canada, le Japon, l'Allemagne de l'est, (?), Israël. Aux Etats-Unis, une organisation est en cours de formation.

Pour ce qui est des événements qui touchent notre fédération depuis notre dernière rencontre, je signale deux faits qui nous remplissent de satisfaction :

- 1/ la situation suisse qui était très difficile il y a un an est maintenant clarifiée. Il n'existe plus qu'une fédération des ciné-clubs suisses qui travaille en accord avec la cinémathèque de Lausanne.
- 2/ La fédération belge est en train de prendre une grande consistance.
- 3/ Existence d'une fédération aux Etats-Unis en rapport avec nous.

Je tiens à vous informer, d'autre part, que depuis un an la fédération est représentée par Zavattini.

Après ce rapide tour d'horizon, j'en arrive à ce qui a été fait depuis notre dernière réunion entre les deux organisations ou localement entre les cinémathèques et les fédérations ciné-clubs existant dans divers pays.

.....

En ce qui concerne la France, un certain nombre de films ont été mis en circulation cette année (films d'Abel Gance, de Max Linder, etc.) D'autre part, la FIAF a fait parvenir en Italie pour une semaine un nombre de films intéressants. La FIAF a mis en circulation en 16 mm. un certain nombre de programmes des films de Delluc, etc.

D'après certaines informations, conformément aux accords de Rome, des films provenant des cinémathèques nationales ont été mis en circulation dans les fédérations de la FICC de certains pays (Pologne, Uruguay, Hollande, France).

Les accords de Rome et les résolutions de Vence n'ont eu qu'un commencement d'exécution. Il est à souhaiter que les premiers pas soient suivis de beaucoup d'autres dans l'intérêt commun de nos organisations.

Question italienne.- La situation italienne n'est guère facile, car il y a deux fédérations, celle des ciné-clubs et l'union italienne des ciné-clubs (UICC), la première, adhérent à notre organisation, compte 21 cercles de 15000 membres. Elle a organisé 200 séances de projections durant cette saison.

La fédération a connu une période difficile dont elle a pu sortir grâce à une souscription ouverte par de hautes personnalités du cinéma italien (de Sica, Lollobrigida, etc.)

Il y a 18 mois environ, l'UICC a demandé son affiliation à notre fédération internationale puis, très rapidement, elle a retiré cette demande. Nous n'avons donc pas été en rapport avec elle.

J'ai été saisi d'une lettre adressée par la fédération italienne des ciné-clubs au secrétariat de la FICC, dont la teneur est la suivante :

" Nous avons appris avec stupeur que lors du dernier congrès de l'UICC, le secrétaire général sortant, Franco Venturini, avait annoncé l'accord intervenu entre cet organisme et la cinémathèque italienne pour la fourniture régulière de films d'archives, selon les accords de Rome.

Une telle décision aurait été rendue possible grâce au comité directeur de la FIAF qui aurait décidé, dans l'une de ses dernières

.....

réunion, de considérer l'UICC comme un organisme agissant dans l'esprit des accords de Rome. Nous refusons de croire à cette décision de la FIAF et vous prions de noter que l'UICC a présenté autrefois une demande d'affiliation à la FICC - qui est liée avec la FIAF par les accords de Rome - mais qu'elle l'a retirée ensuite pour garder sa liberté d'action, comme il résulte d'un communiqué officiel. Nous vous prions de noter également que l'UICC - qui n'est pas signataire des accords de Rome - a obtenu de la cinémathèque de Rome, pour tous les ciné-clubs, de nombreux films d'archives qui avaient été refusés à la FICC italienne, qui y avait pourtant droit en vertu des accords FIAF/FICC. Nous mentionnerons parmi ces films " 14 JUILLET ", " ALLELUIA ", " DON QUICHOTTE ", " LA MORT DU CAGNE ", " LE FILET ", etc. Si les nouvelles données par le secrétaire sortant de l'UICC correspondent à la vérité, il convient d'examiner cette situation paradoxale qui permettrait à l'UICC de recevoir des films de la part d'une des cinémathèques affiliées à la FIAF, ce qui nous paraît contraire à l'esprit des accords.

En conséquence, l'UICC plus encore aujourd'hui qu'hier se trouverait dans une situation privilégiée par rapport à la nôtre.

Nous vous rappelons que la cinémathèque nationale n'a pas accepté notre demande de projeter ses films d'archives et qu'elle les donne maintenant à l'UICC.

(signé) Zavattini."

M. Sadoul : Je n'ai pas encore pu faire une enquête auprès de nos amis italiens. J'espérais les trouver ici, mais ils se sont excusés. Ce problème est grave. Je m'étonne que le bureau de la FIAF ne m'ait pas averti de sa décision, si toutefois il en a pris une.

M. Langlois : Cette lettre comporte plusieurs parties qui nous amènent à rétablir certains faits.

Les accords de Rome existent entre la FIAF et la FICC. Il y a en outre, dans les règlements de la FIAF, un article fixant les modalités selon lesquelles les membres de la FIAF peuvent collaborer avec des institutions non commerciales.

Les gens de l'UIVV font donc une confusion dans leurs déclarations. D'autre part, nous voyons là un désaccord entre deux fédérations internationales. Nous n'avons jamais, en ce qui concerne la FIAF,

refusé de faire passer un film d'un pays à l'autre. L'accord de Rome est international et concerne nos deux fédérations, mais nous ne pouvons nous imiscer dans les affaires nationales.

Au congrès de Vence, la cinémathèque italienne nous a envoyé un rapport d'où il ressortait qu'elle donnait des films à une fédération italienne de ciné-clubs qui nous était inconnue. Nous avons demandé des renseignements afin de savoir si les règlements de la FIAF étaient respectés. Sinon, la cinémathèque italienne devait interrompre ses rapports avec cette fédération ou quitter la FIAF.

Entre temps, je pris connaissance d'un rapport adressé à la cinémathèque de Milan et demandant l'affiliation de l'UICC à la FIAF (et, de ce fait, la jouissance des accords de Rome). Ce dossier nous était transmis avec deux lettres d'accompagnement des cinémathèques de Milan et de Rome.

La FIAF a répondu qu'ayant signé un accord bilatéral avec la FICC, elle ne pouvait pas admettre une affiliation directe de la UICC à la FIAF sans consulter la FICC et qu'il convenait de prendre une décision commune, une décision unilatérale risquant de rompre les accords de Rome. Nous avons donc rejeté la demande d'affiliation de l'UICC en lui disant de s'adresser à la FICC.

Il restait à savoir si les séances de l'UICC étaient vraiment conformes à nos règlements. Sur ce point, nous avons reçu une lettre formelle de la cinémathèque ~~nationale~~ nationale italienne précisant que l'UICC fonctionnait selon les formes précisées dans les règlements de la FIAF.

L'UICC a demandé de pouvoir bénéficier des films que la FIAF envoyait en Italie en vertu des accords de Rome. Mais nous avons refusé.

En ce qui concerne le problème italien, l'accord d'exclusivité passé entre deux fédérations internationales n'est valable que pour elles.

Sur le plan national, nous ne pouvons obliger les cinémathèques à restreindre leur activité aux seuls ciné-clubs. Il n'y a en France qu'une fédération de ciné-clubs affiliée à la FICC. Je crois que c'est volontairement et pour créer une confusion entre les accords de Rome et les règlements de la FIAF que l'UICC a prétendu être bénéficiaire des accords de Rome.

La lettre de Zavattini pose encore un autre problème, il y aurait un membre d'une fédération nationale de ciné-clubs non affilié à la FICC et non bénéficiaire des accords de Rome, jouissant sur le plan national et en vertu d'accords particuliers, d'une situation privilégiée.

En considérant la situation d'avant la guerre, nous voyons que le centre expérimental cinématographique diffusait les films aux ciné-gouffes. A la libération, l'UICC n'existait pas. Le centre national chômait. Il n'y avait que la cinémathèque de Milan.

Il semble qu'alors le centre expérimental ait voulu recréer un grand mouvement de ciné-clubs qui fonctionnait autrefois sous son égide. Mais les choses ne se sont pas passées à l'amiable et une scission a eu lieu dont il est résulté l'Union des ciné-clubs et la fédération italienne des ciné-clubs. Il semble que le centre considère ces ciné-clubs comme ses filiales. Ce problème a attiré l'attention de la FIAF. Je me suis rendu l'an dernier en Italie et j'ai vu M. Sala. Des renseignements m'ont été fournis par l'UIVV. J'ai obtenu de M. Sala le principe d'un accord écrit certifiant qu'il s'engageait à ne pas faire de privilèges, à être équitable vis-à-vis de tous les ciné-clubs italiens, à ne pas s'opposer à ce que certains films du centre expérimental circulent dans les ciné-clubs de la FICC ou de l'UICC. Le protocole rédigé est malheureusement resté sans suite. Il serait bon de savoir si à l'époque la cinémathèque italienne n'était pas en infraction vis-à-vis de la FIAF.

Un ce qui concerne la FIAF, il n'y a pas un seul film des cinémathèques étrangères qui ait circulé en Italie à l'UICC par son intermédiaire. Les films dont on a parlé tout à l'heure sont des productions du centre expérimental d'avant la guerre. Il reste donc à établir :

- 1/ si c'est la cinémathèque italienne ou le centre expérimental qui diffusait ces films;
- 2/ si ces films étaient en distributions avec l'accord des distributeurs ou sur leur demande;
- 3/ si malgré la promesse verbale qu'il n'y aurait pas de situation privilégiée en Italie à l'égard de l'UICC, il n'existe pas deux côtés et deux mesures.

M. Comencini : La lettre lue par M. Sadoul contient une inexactitude au sujet de la déclaration de l'UICC. J'ai assisté au congrès de l'UICC à Luco et je dois dire qu'aucun accord n'a été signé entre la FICC et l'UICC, mais la cinémathèque italienne a promis à l'UICC de lui fournir des films indépendamment des accords de Rome.

M. Montesanti : Avec la FIAF, les choses sont comme l'a dit M. Langlois. Il faut éclaircir une affirmation inexacte, La Cineteca nationale ne donne des films à la FICC que selon les accords de Rome, soit des films italiens (Cabiria, Fabiola, etc.)

M. Langlois : Selon les accords de Rome, chaque cinémathèque donne les films de son pays; pour les autres films, elle s'adresse à la FIAF. Il y avait une confusion à ce sujet de la part du centre expérimental, qui a été dissipée il y a 6 mois.

La chose est plus compliquée lorsque les droits sont périmés. Lors d'une réunion préliminaire, j'avais attiré l'attention des membres sur le danger de distribuer des films dont les droits sont périmés sans avoir l'accord de leurs propriétaires. *

M. Sadoul : La façon dont fonctionne les cercles de l'UICC ne semble pas correspondre aux règlements de la FIAF. Un certain nombre de séances publiques sont organisées en contravention de ces règlements. Je tiens à réserver la possibilité d'une enquête à ce sujet.

Aerait-il possible, au cours de ce congrès, de constituer un document de deux ou trois pages précisant le sens des accords de Rome ?

M. Langlois : Je crois que le problème en Italie est de l'ordre de la culture générale cinématographique. Ce problème ne nous a été soumis qu'à Vence, c'est pourquoi nous n'avons pu le résoudre.

Il existait un mouvement florissant en Italie avant guerre : les ciné-gouffes. Ceux-ci n'avaient pas d'assemblées générales ni de comités directeurs élus, ils fonctionnaient sans base juridique, protégés par un ministère. Ils ont cependant joué un rôle considérable. *

M. Sadoul : Ce n'est pas la première fois que de tels problèmes se posent en Italie ou ailleurs. Je formule cette réserve de principe:

.....

le droit de la FICC de saisir la Fédération italienne ou la commission arbitrale.

Le Président ? Tout d'abord, je voudrais m'excuser de n'avoir pas informé le secrétariat de la FICC de notre décision négative, prise à notre cession du comité directeur de juin 1954. Des mesures seront prises à l'avenir pour avertir à temps les intéressés.

D'autre part, nous sommes d'accord d'établir un petit protocole rappelant l'esprit des accords de Rome et la décision prise au sujet de l'UICC. Certains points ne pourront cependant être éclaircis ici les membres des fédérations italiennes étant absents. Nous transmettrons donc l'affaire à la commission mixte de nos deux fédérations afin qu'elle prenne les mesures qui s'imposent.

Demande de Mlle Prolo au sujet de "Cabiria".

M. Pastrone demande au jury d'honneur de la FIAF d'établir historiquement qu'il est l'auteur de "Cabiria" et que d'Annunzio n'est l'auteur que des titres et sous-titres

M. Pastrone désire voir établir un état exact des faits, de façon que, au point de vue historique, les apports respectifs à ce film soient définis de manière certaine.

Le Bureau de recherche historique décide d'instituer un jury d'honneur composé d'historiens qualifiés qui prendront connaissance du rapport.

Rapport de M. Langlois.

Des choses importantes se sont passées en novembre dernier à la cinémathèque française. Notre activité semblait agacer certaines personnes et je voyais arriver un conflit qui a éclaté très rapidement, à la suite des agissements d'un fonctionnaire dont j'avais quelques raisons de me méfier.

Les choses semblaient s'être arrangées et c'est alors que fut décidé mon voyage à Sao-Paulo, en vue de prendre contact avec les cinémathèques sud-américaines. A la veille de partir, je reçus une lettre du fonctionnaire en question, contestant mon droit de prendre l'avion à destination de Sao-Paulo. Je réussis à surmonter les difficultés et à m'en aller, muni d'un passeport et d'un visa qui avaient été demandés par le directeur général de la cinématographique française à mon intention.

Je considérais les agissements de cet homme comme un abus de pouvoir d'un fonctionnaire. Ce fut le premier essai de contrôle de la FIAF à travers la cinémathèque française.

En rentrant d'Amérique, je me trouvais en présence d'autres difficultés. Quelqu'un fut chargé de vérifier notre comptabilité, on nous accusa de truquer les dépenses, de toucher d'énormes bénéfices sur les expositions.

On a même essayé d'aller plus loin et de viser les échanges et les envois de films en prêts limités. Par ce moyen, on espérait atteindre l'accord douanier en vertu duquel la cinémathèque française peut faire circuler les films.

Grâce à l'arrivée du nouveau ministre, l'affaire a pu cependant être tranchée de façon définitive.

M. Thirifays : Je me suis trouvé à Paris au bureau de la cinémathèque française et j'ai lu le rapport financier fait par le contrôleur d'état, et qui constituait un véritable épluchage de petits comptes. Il était même diffamatoire à tous égards, contenant des noms de personnes. On pouvait lire cette phrase " Ces documents ne sont validés que par la signature de Gaffary et doivent donc recouvrir les trac-tations de tous".

J'ai écrit au directeur de la cinémathèque française en le mettant en garde contre la diffusion de tels propos. Je lui fis part que si ce texte était diffusé, j'en saisiserais le comité directeur pour

qu'il prenne position.

M. Langlois : Nous avons ensuite tenu la comptabilité de façon très poussée. On a voulu vérifier encore les comptes de la FIAF afin de voir si je n'émergeais pas à la FIAF.

Le Président remercie M. Langlois et prend note de ce rapport confidentiel qui concerne non seulement la cinémathèque française, mais la FIAF.

Proposition de M. Lindgren.

J'aimerais proposer que si une cinémathèque devient membre de la FIAF et n'est pas représentée successivement pendant 3-4 ans au congrès, le comité directeur ou l'assemblée générale reconsidère sa position.

M. Langlois pense que ce problème comporte des nuances. La cinémathèque japonaise, par exemple, est très éloignée et, depuis son admission comme membre provisoire, nous n'en avons plus entendu parler. Devons-nous pour autant reconsidérer sa situation ?

Il y a, d'autre part, le cas de Spdre. M. Trelles vient chaque année en Europe, mais il n'a jamais assisté à une réunion de la FIAF.

Nous avons aussi le cas de la cinémathèque de Sao Paulo, représentée par M. Sales-Gomes. Celui-ci, après son retour de Paris, ne voulut pas désigner des correspondants à Paris pour venir assister au congrès, peut-être pour des raisons budgétaires. Il avait pourtant MM. Texeira ou de Moraes. Si M. Sales-Gomes n'envoie pas de représentant au congrès pendant 3 ans, la cinémathèque de Sao-Paulo pourra cependant être active et vivante, mais nos liens seront desserrés.

Un autre exemple est fourni par le musée d'art moderne de New York. Miss Barry venait chaque année et ce déplacement avait toujours des suites favorables.. Mais personne ne connaît M. Griffith, qui est le conservateur du Musée, et cela crée une situation très complexe.

Nous pouvons donc choisir entre trois solutions :

- 1/ contraindre les membres de toutes les cinémathèques ayant en Europe des correspondants de se faire représenter par eux.
- 2/ Nous devons refuser d'admettre une cinémathèque comme membre

.....

provisoire et, par conséquent, comme membre effectif sans avoir la présence des responsables au congrès.

3/ Dans le cas de membre résidant dans d'autres continents, ceux-ci doivent prendre part aux travaux et aux réunions des sous-comités locaux.

Le Président pense que le manque absolu d'intérêt aux affaires de la fédération constitue un motif d'expulsion.

Il ressort donc de la discussion que si un membre ne donne pas signe de vie pendant trois ans, il convient de l'expulser.

Le Président propose qu'on accepte ce délai de trois ans, après quoi des indications plus précises seront données. Pour un membre européen, la participation signifie prendre part à tous les congrès et pour un membre sud-américain, prendre part aux travaux du bureau américain.

Affaire Bieber.

Il faudrait obtenir l'assurance que les films restés en douane retourneront à leurs propriétaires et que la promesse du gouvernement autrichien au gouvernement yougoslave soit tenue.

Le Président : Le Dr Gesek et les personnes qui demandent l'administration de l'Autriche présentent la liste de films de Bieber donnée en garantie.

M. Langlois : la question est très complexe. J'ai entendu l'an dernier un professeur autrichien raconter que le gouvernement autrichien aurait versé une subvention à la cinémathèque autrichienne après son admission comme membre provisoire de la FIAN. M. Bieber aurait investi cette subvention en matériel de projection et c'est alors que le gouvernement lui a demandé le remboursement de cet argent, qui n'aurait été que prêté. Bieber ayant tout investi et ne pouvant rembourser, il a été séquestré.

Le Président pense que le Dr Gesek et les personnes qui demandent l'admission de l'Autriche possèdent d'autres films que ceux-ci.

M. Langlois pense qu'il serait indiqué de suspendre la demande d'admission de l'Autriche en lui réclamant des explications sur les films Bieber.

Dès demain, une décision sera prise de ne pas admettre l'Autriche comme nouveau membre avant d'avoir des explications en ce qui concerne la liste des films.

Admission de nouveaux membres

L'élection des nouveaux membres sera faite par vote secret.

Musée du cinéma de Turin

Par 19 oui contre une abstention, le Musée du cinéma de Turin devient membre effectif de la FIAF.

Demande d'admission de l'Inde

M. Chandhoury serait très heureux d'être accepté comme correspondant de la FIAF pour l'Inde jusqu'à la constitution des archives nationales. Tout le monde est d'accord d'admettre M. Chandhoury.

La demande d'admission de l'Inde est votée à l'unanimité.

Demande d'admission du Maroc

Le Président: Les archives marocaines semblent être des archives cinématographiques privées. Si nous admettons la cinémathèque du Maroc à la FIAF, elle deviendra certainement une vraie cinémathèque, c'est-à-dire que sans se limiter à la collection des films marocains, elle aura des films d'autres pays et une activité plus large. Mais je me demande si nous pouvons omettre complètement nos statuts et s'il n'est pas préférable de demander à la cinémathèque du Maroc de modifier les siens et de les rétablir sur la base du congrès.

M. Langlois: Il faut faire attention de ne pas créer un précédent en appliquant à la lettre un article qui n'est pas très précis. Le centre national marocain n'est pas un service public; c'est le ministère du cinéma qui a sous sa dépendance la cinémathèque marocaine au point de vue juridique.

L'argument relatif aux statuts n'est pas exact à la lettre, mais il est exact dans l'esprit, car il est juste que la cinémathèque marocaine est conservatrice. Mais si nous commençons à exclure les cinémathèques purement conservatrices, la Library of Congress aussi doit être exclue.

Le Président pense qu'il est dans l'intérêt de la FIAF d'avoir une vraie cinémathèque au Maroc; pour cette raison, il propose d'admettre la cinémathèque du Maroc en demandant à M. Laureore que pendant sa période d'admission provisoire, il s'arrange avec le gouvernement marocain pour présenter des statuts conformes à ceux de la FIAF.

M. Langlois pense que si la cinémathèque marocaine est admise comme membre provisoire, il est inutile de lui demander une modification de ses statuts.

Avant de passer au vote, le Président propose que l'assemblée générale décide si elle est d'avis que la cinémathèque marocaine, a présenté, conformément aux statuts, tous les éléments nécessaires au vote de sa candidature.

Par 27 voix pour et 3 contre, l'assemblée générale vote que la demande de la cinémathèque du Maroc peut être admise.

Demande d'admission de l'Autriche

Le Président : Il me semble que nous ne pouvons accepter cette demande d'admission parce que la cinémathèque nationale autrichienne n'existe pas encore. Dans la lettre écrite par M. Gregor, il est dit que la première assemblée de la nouvelle cinémathèque aura lieu au mois de novembre afin d'élire le comité directeur.

Nous pouvons par contre donner le titre de membre correspondant au Professeur Gregor, mais ne pas voter la demande d'admission avant l'organisation définitive de cette cinémathèque.

M. Langlois suggère le nom de Mme Mitropoulos à Athènes comme membre correspondant. Cette suggestion est renvoyée au comité directeur.

Election du comité directeur

Il est proposé de laisser neuf personnes au comité directeur, puisqu'on tient à y voir des gens de continents différents.

Président

La réélection de M. Toeplitz comme président du congrès est votée à l'unanimité. M. Toeplitz précise que cette nomination ne vaut que pour la période du congrès.

Secrétaire général

Il est voté à l'unanimité que M. Thirifays soit réélu en qualité de secrétaire général de la FIAF.

Vice-Président

M. Langlois demande de ne pas être réélu secrétaire général adjoint cette année. A l'unanimité, il est nommé vice-président.

Trésorier

M. Lauritzen est nommé trésorier à l'unanimité.

Vice-présidents

M. Sales-Gomes est nommé à l'unanimité vice-président pour l'Amérique latine.

M. Card est nommé à l'unanimité vice-président pour l'Amérique du Nord.

Membres

M. Lindgren propose que le comité directeur change chaque année. Pour sa part, il aimerait se retirer du comité directeur pour laisser sa place à quelqu'un d'autre. Il est cependant toujours prêt à collaborer.

M. Langlois n'est pas d'accord avec cette proposition.

A l'unanimité, M. Lindgren est réélu membre du comité directeur.

MM. Karanovic et Comencini sont élus membres du comité directeur.

Mme Iris Barry est présidente fondatrice.

Lieu et date du prochain congrès

M. Toeplitz : Trois propositions ont été formulées pour le lieu du prochain congrès : la Yougoslavie, l'Institut du film de Wiesbaden et la Pologne. La Yougoslavie expliquera sa position. Je voudrais en quelques mots parler de celle de la Pologne. La FIAF a exprimé le vœu, dans ses résolutions de Cambridge, de tenir son prochain congrès à Varsovie. Certaines conditions ont rendu jusqu'à présent la réalisation de ce vœu impossible. Mais j'ai maintenant reçu l'assurance du gouvernement polonais que tous les membres de la FIAF sont invités à Varsovie pour le prochain congrès. Cette proposition me semble acceptable et même justifiée: d'abord, parce qu'il est juste que le congrès se tienne une fois de l'autre côté du soi-disant "rideau de fer", ensuite parce que j'ai votre confiance comme président depuis 1948. Les passeports seraient garantis pour tous les membres.

M. Langlois : La Yougoslavie avait posé sa candidature l'an dernier pour le prochain congrès de la FIAF. Mais elle n'est pas en mesure de renouveler son offre. Peut-être serait-il possible de trouver un moyen terme en lui proposant de préparer un festival de films expérimentaux et documentaires du genre de celui de Bâle.

M. Lindgren pense qu'il faut accepter l'invitation de la Pologne, comme geste personnel envers le Président, parce que la Pologne est membre depuis plusieurs années et parce que nous n'avons jamais eu de congrès derrière le "rideau de fer".

M. Thirifays est également d'accord et trouve la proposition du Président très séduisante.

M. Lavies serait heureux que le congrès ait lieu à Wiesbaden. La ville de Wiesbaden invite le congrès et tous les membres et observateurs obtiendraient des visas.

M. Toeplitz pense que l'on devrait se mettre d'accord sur la candidature de cette année afin d'éviter des interprétations désagréables. Il convient d'abord d'arranger les choses dans l'ordre chronologique.

M. Lavies propose que le comité directeur se réunisse à Wiesbaden et non à Paris durant l'année.

M. Langlois suggère que le congrès ait lieu à Varsovie et un festival BIFI et BIRHC à Belgrade.

M. Lindgren est contre cette proposition. Le congrès pourrait avoir lieu à Belgrade une autre année.

Il est décidé finalement que le congrès 1955 aura lieu à Varsovie, le congrès 1956 en Yougoslavie et une session spéciale du comité directeur en 1955 à Wiesbaden.

La période fin septembre 1955 est choisie pour le congrès à Varsovie. La réunion du comité directeur précédent de 3 mois le congrès aura lieu à Wiesbaden.

Le problème du budget est renvoyé en l'absence de M. Langlois. Il reste à voter une proposition préparée par MM. Villa et Lindgren relative à l'absence des membres aux travaux de la fédération :

Texte proposé

" Tous les membres adhérents de la FIAF ont le devoir de participer à ses travaux et d'intervenir à ses congrès annuels s'ils résident en Europe et aux réunions des sous-comités locaux s'ils résident dans d'autres continents. Leur absence à trois congrès ou trois réunions consécutifs pourra être invoquée par l'assemblée générale comme motif de l'expulsion prévue par les statuts".

La proposition de MM. Villa et Lindgren est votée à l'unanimité.

Difficultés de la cinémathèque de Wiesbaden au sujet de l'envoi des films par la voie diplomatique

(trad. Toeplitz)

En Allemagne occidentale existe une commission du contrôle militaire et la commission britannique, qui a une section du cinéma. Le chef de cette section du cinéma organise des projections dans le territoire occupé par les troupes britanniques. En principe, ces projections sont destinées aux Allemands. On projette des films de propagande britannique d'intérêt général. Le chef de la section du cinéma a reçu plusieurs fois des demandes de projeter également des films de valeur historique, c'est-à-dire entrant dans le domaine de la FIAF.

M. Denis Foreman, alors qu'il se trouvait en Allemagne pour le Festival de Berlin, a étudié sur place la possibilité d'organiser ces projections. Il n'ignore pas que le représentant de la FIAF en Allemagne est le Dr Lavies, de l'Institut de Wiesbaden. M. Foreman a projeté de créer en Allemagne un réseau de BFI, d'avoir dans ce pays des membres du BFI qui, en versant des cotisations, jouiraient des mêmes privilèges que les membres du BFI. Ils pourraient recevoir les livres de la bibliothèque du BFI, des informations, des photos et des films à prix réduit. En Angleterre, chacun peut prendre un film à la NFL, mais les organisations membres du BFI bénéficient de réductions.

M. Foreman a donc voulu créer ce mouvement en Allemagne et y donner les films de NFL à prix réduit. Pour cette raison, il envisageait d'envoyer au Dr Lavies un certain nombre de films que celui-ci aurait eu le droit de louer non seulement aux membres du BFI mais également aux ciné-clubs allemands et autres organisations avec le tarif réduit pour les membres BFI.

M. Lindgren a cependant attiré l'attention de M. Foreman sur le fait qu'il n'était pas nécessaire de créer un système spécial d'envoi et d'échange de films avec M. Lavies, puisqu'il existe déjà un arrangement général, dans le cadre de la FIAF, relatif à ces échanges.

M. Foreman a suggéré alors de donner deux films britanniques pour un film allemand envoyé par le Dr Lavies à Londres, afin de créer un stock plus important de films britanniques en Allemagne.

Telle était la situation en ce qui concerne M. Lindgren. Le BFI respecte le principe de la représentation de la FIAF en Allemagne par l'Institut de Wiesbaden. En respectant ce principe, il fait de l'Institut de Wiesbaden l'unique moyen d'obtenir les films de NFL et donne à M. Lavies le droit de disposer de ces films comme il l'entend, c'est-à-dire de les donner aux sociétés allemandes avec cette seule différence que les membres BFI en Allemagne bénéficient de réductions.

M. Lavies présente son point de vue. Il craint que si l'on organise en Allemagne un réseau de membres BFI et de la cinémathèque française, toutes les sociétés allemandes deviennent automatiquement membres de l'une ou de l'autre organisation, ce qui risquerait d'entraver son indépendance. M. Foreman a envoyé des films à Berlin et à toutes les organisations à l'insu de M. Lavies.

Le Président est d'accord sur le principe que tous les films doivent passer par le membre national de la fédération. Faut-il pour autant interdire aux cinémathèques d'organiser des manifestations sur un autre terrain ?

Le danger de la question est que le BFI n'est pas formellement membre de la FIAF, mais bien la NFL. Pour la cinémathèque française, le problème est simple puisqu'elle est membre de la FIAF. Pour le BFI, c'est à nous d'interpréter.

Le Président propose de voter que, selon nous, la création d'un réseau de membres sur le territoire où agit notre membre ou notre cinémathèque et poursuivant le même but de propagation de la culture cinématographique en Allemagne, ne peut se faire qu'à travers Wiesbaden. S'il est difficile d'empêcher la création d'une organisation similaire, il pense que l'avis de la FIAF sera cependant pris en considération.

M. Lindgren pense que la proposition de M. Foreman pourrait aider éventuellement M. Lavies, s'il l'acceptait.

M. Levies répond qu'il lui est impossible de donner un film à Berlin parce que le British Center à Berlin les obtient tous par Paris et Londres.

M. Lindgren a été informé que le British Center ne pouvait montrer que des films britanniques.

Le Président propose de voter les deux motions suivantes :

- 1/ avertir tous les membres de la FIAF qu'ils doivent respecter les statuts prévoyant que l'envoi de films s'effectue à travers le membre national de la FIAF dans un pays;
- 2/ après avoir entendu les rapports et l'avis du Dr Levies sur le projet du BFI de créer un réseau en Allemagne, la FIAF prie les responsables de cette initiative de l'étudier encore une fois, car cette procédure peut créer une situation défavorable à l'Institut de Wiesbaden et lui faire perdre le prestige nécessaire et la possibilité de créer l'activité de ses cercles.

S'il n'est pas possible de voter une motion interdisant cette initiative, on peut cependant souligner qu'elle créerait un désavantage à notre membre allemand.

Présents : MM. Toeplitz, Lindgren, Thirifays, Comencini, Buache, de Vaal, Eisner, Sadoul, Montesanti, Prolo, Karanovic, Bulgarie, Roumanie, Laurore, Villa, Lavies, Inde, Schlössen, Arteaga, Gaffary.

Lecture est donnée du rapport de la cinémathèque argentine, qui ne soulève aucune question.

Recherche historique

Le Président : pour diverses raisons, le Bureau international de recherche historique n'a pas encore commencé ses travaux. La discussion d'aujourd'hui montrera quelles ont été les difficultés de mise en train et le programme de cette institution.

Melle Eisner: Après le congrès de Vence, j'ai présenté des propositions à M. Langlois. Les difficultés de la cinémathèque française ont empêché celui-ci de corriger ce travail qui est resté à Paris. Mais on peut quand-même discuter ce sujet.

La définition de l'historien du cinéma a été donnée à Amsterdam. L'historien n'est pas ~~seulement~~ un journaliste écrivant sur les stars, mais il s'occupe de recherches sérieuses dans le domaine cinématographique. Certains ^{d'autres} d'entre eux n'ont pas fait de découvertes mais présentent un point de vue nouveau sur la base de choses existant déjà.

On avait proposé, d'autre part, de créer un centre de base pour les historiens; l'histoire du cinéma est une science peu connue, tout y est à ~~refaire~~. Pour cela, nous avons pensé que les pays qui ont des revues anciennes pourraient faire des microfilms des ^{titres de} films sortis chaque ^{année} ~~année~~. ^{Les} ~~Les~~ titres seuls ne paraissent pas être suffisants. Pour la période ^{de} 1909, ^{etc} on a très rarement le nom du metteur en scène. Il serait bon que chaque ~~reva~~ cinémathèque emploie une personne qui lirait les revues et chercherait dans les annonces quels films ont été faits, en essayant de donner un ^{sorte de petit feu} aperçu dépassant largement le ^{l'indication} titre. ^{seule des}

Une revue ^{ou} ~~de~~ bulletin avait été également envisagée; on prévoyait de publier à l'intention de ceux qui cherchent des renseignements, les résultats de travaux, et d'établir un échange de renseignements. A Vence déjà, on avait parlé de cette revue, qui s'avère urgente.

Faut-il la faire comme une sorte de supplément à des revues déjà existantes ou doit-elle être indépendante ?

M. Sadoul: Melle Eisner a très bien posé le problème que nous avons un peu oublié depuis un an. Il conviendrait de prendre des résolutions pour essayer d'obtenir la liste des ^{titres de} films de chaque pays (liste microfilmée).

Avant 1914, on ne donnait pas le nom du metteur en scène, mais seulement le nom de l'auteur (Ex. les Misérables, de Capellani). Il serait bon que la FIAF puisse faire ~~cette revue~~ ^{listes micro filmées} en Angleterre, Italie, France, Danemark, où de grandes revues existent déjà.

La mise de fonds pour un tel travail est insignifiante. Il représente un enrichissement immense pour les bibliothèques et les cinémathèques. On pourrait commencer par la période primitive et ~~de~~ ^{le} muet, de 1920 à 1930, ce qui donnerait déjà, au point de vue de la recherche historique, un travail considérable.

Pour l'époque du cinéma parlant, le travail est moins urgent, car il existe pour cette période des annuaires et publications diverses qui permettent d'obtenir cette filmographie sans difficulté sous une forme condensée.

Je suis d'accord avec la seconde proposition de base de Melle Eisner. Mais c'est un labeur immense si l'on considère la période dont je viens de parler, pendant laquelle la recherche historique est plus difficile. Le travail de dépouillement d'une revue est très considérable. Et quelle cinémathèque a les moyens de consacrer une personne à cette énorme recherche sur le film ?

Je rappelle d'autre part ma recommandation que les cinémathèques fassent, pour chacun des films qu'elles mettent en circulation, une fiche plus détaillée que maintenant (tirage, négatifs, etc). Le travail critique est entièrement différent selon qu'il s'agit d'une copie originale ou d'un négatif dont le remontage pour la période muette est conjectural ou encore d'un contre-type qui présente d'autres inconvénients.

Des résolutions ont-elles été prises dans ce sens par la FIAF ? Y a-t-il eu des propositions de fiches (films achetés à telle période, renseignements de base, etc) ?

Pour que notre association ait une véritable activité en dehors de notre réunion annuelle, il faut qu'elle édite un bulletin international.

Il conviendrait d'abord de poser un certain nombre de principes de la recherche historique, d'expliquer ce que nous demandons aux cinémathèques, etc.

Récemment, j'ai rencontré des historiens du cinéma japonais dont j'ai lu les très intéressants travaux. J'ai fait aussi la connaissance de M. Garga qui se trouve actuellement à Londres et dont les études sur le cinéma aux Indes et les articles présentent un très vif intérêt. Nous pourrions lui demander des articles sur notre

association, de même qu'à Mme Panna Shah, à Bombay. J'ai également pris contact avec des Chinois. Nous pourrions entrer en rapport avec eux.

En dehors de cela, il conviendrait que notre association rende hommage à Mm. Terry Ramsaye, mort il y a 6 semaines environ, dont les recherches constituent un véritable monument pour l'histoire du cinéma américain.

M. Gaffary : Parmi les travaux que le bureau de la FIAF avait à effectuer au titre de la recherche historique figuraient :

1/ réclamer aux cinémathèques la liste des ouvrages qu'elles possèdent et qui peuvent servir de base comme documentation à la recherche historique (bibliographie, filmographie, etc). Ceci a été fait. La Grande-Bretagne, ^{le Danemark} l'Allemagne ont envoyé des listes de revues et d'ouvrages rares, ~~de même que~~ la Library of Congress. ^{a envoyé une liste moins précieuse.} La Hollande envisage de nous donner une liste. La Yougoslavie n'a pas assez de documents importants.

2/ Des condoléances ont été envoyées par télégramme et par lettre ^{pour la mort de} à la veuve de M. Smrz et de M. Huff.

Melle Eisner : Il convient de faire la liste des personnes à qui nous pouvons demander de ^{se} nous joindre à nous. Ce travail a été commencé en France, mais la liste définitive n'a pu être établie.

M. Sadoul nous dit d'autre part que les gens ^{pillent} ~~exploitaient~~ ^{livres} des films anciens; il existe un cas flagrant : Brasillach avait cité pour le film suédois des pages entières de Ture Dohlin.

M. Comencini : J'ai été chargé par M. Verdone de demander au bureau de la recherche historique s'il figurait toujours sur la liste des membres. Depuis le congrès d'Amsterdam, il n'a reçu aucune communication du bureau.

M. Gaffary : Les noms de Melle Prolo, MM. Montesanti et Verdone y figurent.

Le Président : Je me demande si nous avons de réelles possibilités de créer encore une autre organisation internationale, car le Bureau international de recherche historique a été fondé à Amsterdam et existe toujours sur le papier. Cette institution ne fonctionne pas en raison du manque de personnes pouvant y consacrer le temps nécessaire.

D'un autre côté, il est nécessaire de prévoir cet organisme et d'avoir un petit noyau qui prendra l'initiative de commencer. Les cinémathèques n'ont souvent ni l'argent ni le personnel nécessaires pour effectuer différents travaux. La solution me paraît simple : disposer d'une ou deux personnes qui consacreront le temps indispensable à ces travaux. Je m'adresse personnellement ici à Melle Eisner. Si elle est secrétaire effective de ce bureau de recherche historique, il faut qu'elle prenne davantage d'initiative, qu'elle entre en contact avec des gens, etc.

Au sujet du financement, il semble impossible que certains pays et certaines institutions puissent créer encore une fédération internationale et de nouvelles cotisations. On peut prévoir, par contre, dans le budget de la Fédération internationale, une somme pour ces travaux, parce que ceux-ci entrent dans le cadre des travaux de la FIAF.

Il est indispensable, d'autre part, que l'on réunisse tous les historiens qu'on envisage pour ce bureau. Il faudrait trouver l'endroit propice à une telle réunion, consacrée exclusivement à la recherche historique.

M. Langlois a proposé que cette conférence ait lieu lors de l'anniversaire des 60 ans de l'existence du cinéma. Comme la ville de Paris prépare une exposition à cette occasion, il serait assez facile d'y joindre la réunion des historiens. Je dis bien "réunion" ou "conférence" et non pas congrès. Des documents très intéressants seront montrés à cette exposition et notre travail aura ainsi déjà une base.

Le Président émet les propositions suivantes :

- 1/ prévoir dans le budget de la FIAF les fonds nécessaires pour le fonctionnement du secrétariat du Bureau international de recherche historique;
- 2/ prévoir à l'avenir la conférence internationale des historiens du cinéma;
- 3/ commencer la publication du bulletin de recherche historique.

Melle Eisner : Je suis d'accord de consacrer deux matinées par semaine à ce travail. La première chose à faire sera de réunir les Français déjà à Paris pour préparer la grande réunion du 60e anniversaire et le plan du travail (revue, filmographie, etc).

La résolution du congrès de Vence reste en vigueur.

Sadoul ←

M. Lavies a la possibilité d'éditer 3-4 numéros par an de ce bulletin, en trois langues, 200 exemplaires au début.

M. Sadoul : Il faut étudier la chose. Je signale au congrès qu'à Prague, le bureau de la recherche historique a suscité beaucoup d'intérêt. J'ai donné un compte rendu exact de nos travaux pratiques et la même proposition d'édition du bulletin m'a été faite. Nous pourrions envisager de faire éditer ce bulletin à Prague, bien que la proposition de M. Broz soit purement officieuse et que la décision ne puisse pas être prise immédiatement. Le rassemblement des historiens me paraît être la chose la plus urgente. Mais pour y arriver, nous avons besoin du bulletin. Si nous n'avons pas publié 2-3 numéros d'un bulletin sérieux et adressé en 1000 exemplaires (c.à.d. le plus grand nombre possible) à la presse, aux journaux et revues connus pour les informer de notre existence, je pense que nous n'aurons pas d'existence. A partir du bulletin, nous pourrions organiser le congrès.

On pourrait, lors d'un prochain festival à Venise ou à Cannes, organiser une première conférence à laquelle ceux d'entre nous qui s'occupent d'histoire se retrouveraient. On demanderait des invitations pour certaines personnalités (M. Lavies par exemple). Cela suppose naturellement un secrétariat puisque Melle Eisner veut bien nous consacrer deux demi-journées par semaine pour le début du travail. Il faudra compter quelques frais indispensables. Le programme rappelé du congrès de Vence est excellent et doit être exécuté.

Le Président propose les deux résolutions suivantes :

- 1/ qu'on organise au plus tôt dans le cadre du bureau de la FIAF un secrétariat qui fonctionne avec un budget plus grand (dactylo, heures supplémentaires, etc), toutes choses entrant dans nos possibilités;
- 2/ qu'on accepte la proposition de M. Sadoul de ne pas attendre le congrès et l'exposition de Paris pour la réunion des historiens du cinéma, mais que l'on organise éventuellement une conférence préparatoire à Venise ou à Cannes lors d'un festival.

Que faut-il comme matériel de rédaction pour les deux premiers bulletins ?

M. Sadoul : Je pense qu'un premier numéro doit contenir ce qui a été dit dans le rapport remis par M. Gaffary. Un certain nombre de ces desiderata pourraient être très facilement repris dans un article qui permettrait de préciser les choses. Dans chacun de nos pays, des travaux intéressants n'ont pas été publiés sur certains metteurs en scène,

certaines époques, etc. Il suffit d'aller demander ces travaux pour avoir déjà une publication de ouvrages d'historiens qui se limitera à quelques pages (origine du langage, ~~étude de la passion à travers les âges du cinéma~~).

Melle Eisner a eu l'occasion de rencontrer plusieurs anciens cinéastes allemands. Ils lui ont donné des informations très intéressantes sur des sujets peu connus.

M. Sadoul : Pour ce qui est de la cinémathèque française, j'y ai trouvé du matériel dont j'ai usé. Chaque pays possède également du matériel pour commencer ses travaux.

Le bulletin comprendrait en principe deux sections :

- 1/ publication de matériel d'intérêt historique;
- 2/ la recherche historique, ses moyens et sa méthode.

Nous ne faisons nullement concurrence à des revues déjà existantes.

Le Président résume la discussion :

- 1/ rappeler et accepter encore une fois les résolutions du congrès de Vence qui sont très complètes;
- 2/ mettre en fonction, au plus tôt, dans le cadre du bureau de la FIAF, le secrétariat du bureau de recherche historique en priant Melle Eisner de s'en occuper;
- 3/ Prendre contact avec la ville de Paris en vue de l'organisation d'une conférence des historiens du cinéma le plus tôt possible, c.à.d. le printemps ou l'été prochain, pour la constitution formelle du bureau de recherche historique;
- 4/ Prier M. Sadoul de prendre en main la rédaction du bulletin de recherche historique;
- 5/ Obliger toutes les cinémathèques membres de la FIAF à envoyer le matériel nécessaire ;
- 6/ Accepter l'offre de M. Lavies d'éditer le bulletin, en prenant éventuellement en considération l'offre de M. Broz pour l'avenir.

UNICA

M. Borel donne lecture du rapport de l'UNICA.

Le Président remercie M. Borel.

Les associations internationales ayant des objets (?) en rapport avec l'activité de la Fédération peuvent être invités par l'assemblée générale à faire partie de groupements. Ils ont tous les droits ordinaires, sauf le droit de vote. (FICC, BIFI sont déjà associés).

1/ comment l'Unica est-elle organisée sur le plan national ?

2/ Pense M. Borel pense-t-il que les échanges sur le plan international doivent s'effectuer à travers la FIAF ? Jusqu'à ce jour, quelles étaient les autres voies que l'Unica employait pour faire ces échanges ?

M. Borel : il existe des cinémathèques nationales dans notre pays et des cinémathèques internationales. Celle-ci est plutôt une organisation d'archives. A chaque concours international, le pays gagnant est tenu de remettre une copie à titre d'archive à la cinémathèque internationale. Ces archives sont peu utilisées, mais nous ne pouvons pas remettre ces films pour qu'ils circulent pendant plusieurs années dans un pays. Ils existent sous forme de copies dans les pays qui les ont produits. Par l'intermédiaire des cinémathèques nationales, il est possible de les obtenir pour une diffusion plus grande. Ces échanges sont difficiles à réaliser à cause des difficultés douanières. Avec certains pays, les choses ont pu s'arranger. Les autorités nous ont accordé des autorisations spéciales. Il a fallu fournir des garanties. C'est pour chercher à éviter ces difficultés que nous aimerions précisément utiliser le canal de la FIAF qui a obtenu des gouvernements des facilités dans ce domaine que nous n'avons pas réussi à obtenir.

Le Président : Je suis sûr que cette demande est justifiée. Mais avons-nous le droit d'accorder nos droits douaniers, donnés pour des buts tout à fait spéciaux, à des films de la production d'amateurs qui, en général, ne présentent pas grand intérêt culturel pour l'avenir ?

Il faudrait prévoir que dans chaque pays où existe une cinémathèque, l'organisation du cinéma d'amateurs s'adresse à celle-ci. Car cette question ne nous concerne pas de très près-

M. Thirifays : cite le cas de la Belgique où le cinéma d'amateurs s'est fort développé et produit des oeuvres très intéressantes. Le ministère des finances accorde la franchise de douanes avec énormément de difficultés.

Nous y sommes arrivés très difficilement parce que la plupart des films projetés sont des films de fiction. Nous avons finalement réussi mais craignons toujours de voir cette mesure rapportée. Le mot "amateurs" est fâcheux, vis-à-vis des fonctionnaires. En principe et en fait, il semble pourtant que rien ne doive séparer l'UNICA de la FIAF.

M. Langlois : Vous envisagez de pouvoir, grâce à la FIAF, échanger vos films et vous pensez que cela impliquerait le fait d'être membre adjoint. Vous avez beaucoup de manifestations, de festivals organisés sur le plan national. D'autre part, il existe à Paris une maison du cinéma d'amateurs ayant une petite cinémathèque. Avez-vous l'idée d'organiser un film primé sur le plan international ?

M. Borel : Chaque film obtenant le premier prix au concours international est remis en copie à la cinémathèque internationale par le pays gagnant.

M. Langlois : Dans beaucoup de pays, le film d'amateurs en soi ne fait pas l'objet de contrôles douaniers. Seule l'Italie fait quelques difficultés.

Tout en comprenant la réserve de MM. Toeplitz et Thirifays, je suis persuadé que le film d'amateur le plus simple est un document historique de première valeur. Le monsieur qui filme son enfant fait un document plus authentique qu'un document d'actualité. Le film d'amateur est beaucoup moins truqué qu'il ne paraît.

Sur le plan artistique, nous avons une section "Bureau international du film individuel" qui est également un film d'amateurs. Si l'UNICA signait un accord bilatéral avec le Bureau susmentionné, il en résulterait des avantages pour tous. D'autre part, sur le plan juridique et des douanes, les échanges se feraient au nom du BIFI et la difficulté serait tournée.

Le Président trouve la solution excellente.

M. Langlois : Le fait de vous associer à la FIAF est indépendant de la douane. Il n'en résultera pour vous que des avantages.

D'autre part, nous pourrions aussi envisager une collaboration sur le plan constructif.

Supposez que nous voudrions filmer des sujets non encore filmés. On a laissé tomber dans l'oubli des coutumes dont il ne reste plus que des

documents photographiques alors que le cinéma existait. Croyez-vous que la FIAF servant d'intermédiaire avec l'UNICA, vous pourriez nous signaler des sujets ?

M. Borel : Certainement. Il suffirait que l'UNICA donne des directives à ses membres dans les différents pays et que la FIAF en fasse autant. Les membres de la FIAF et de l'UNICA se joindraient alors dans les différents pays. Nous trouverons sans doute partout des cinéastes amateurs que la question intéressera.

Le Président propose les résolutions suivantes :

- 1/ que le congrès vote l'admission de l'UNICA (association internationale associée à la FIAF);
- 2/ que le congrès invite nos membres à se mettre en rapport dans leurs pays respectifs avec les organisations du cinéma d'amateurs;
- 3/ que le comité directeur de la FIAF et le bureau du comité directeur de l'UNICA signent un protocole établissant la procédure à suivre au sujet des échanges douaniers et autres questions intéressant nos deux fédérations.

M. Favre : Pourrait-on examiner l'éventualité de la mise à disposition de l'UNICA pour les ciné-clubs ? La question s'est posée en Suisse. Nous avons reçu des réponses négatives car l'UNICA tient à voir circuler ses films seulement entre ses membres.

M. Borel : Les films déposés à la filmothèque de l'UNICA sont des pièces d'archives, mais les copies de ces films existent dans les cinémathèques nationales où il est facile de les obtenir.

M. Langlois : J'aimerais répondre à M. Favre. En Yougoslavie, j'ai fait une longue conférence, suivie d'un débat. J'ai remarqué une confusion entre le mouvement d'amateurs et le mouvement ciné-clubs. J'ai expliqué aux dirigeants des ciné-clubs qu'il ne fallait pas s'imiscer dans les affaires des ciné-clubs d'amateurs, car leur rôle est différent. Il n'est pas indiqué de mêler les ciné-clubs de culture générale aux ciné-clubs d'amateurs.

C'est une victoire morale pour la FIAF d'avoir reçu la demande de l'UNICA, et de voir ici M. Borel.

Les trois résolutions sont votées à l'unanimité. M. Borel remercie et souhaite que d'excellents résultats sortent de cette collaboration.

Rapport du BIFI (Mme Dornes)

La Fédération internationale du film individuel s'appelle maintenant Bureau international du film individuel. Nous avons donné une base légale et juridique à cette organisation.

Notre premier travail consistait à créer des programmes-types afin de faciliter la circulation des films à travers la FIAF, mais les crédits nous ont manqué pour faire les tirages nécessaires. Nous avons donc pensé à utiliser des tirages déjà faits. Pour la manifestation qui va avoir lieu, nous utiliserons des copies déjà tirées, ce qui évite de nouveaux frais.

Le congrès actuel de la FIAF va donc se prolonger par des manifestations à Bâle, dont une partie sera publique, et par des réunions. Le bureau du film individuel compte davantage de membres cette année et ceux-ci participeront aux discussions.

Un certain nombre de réalisateurs étant des ethnographes, il a été prévu de consacrer deux journées de ces manifestations aux films ethnographiques proprement dits et trois journées à des discussions au cours desquelles les membres pourront exposer leurs idées et d'où sortira un manifeste public.

Ce manifeste aura pour objet d'aletter l'opinion publique sur cette nouvelle activité et de permettre au BIFI de passer du plan formel au plan des réalisations effectives.

L'une des activités essentielles du BIFI -- associé à la FIAF -- sera d'organiser des réunions annuelles de confrontation.

En tant que bureau de la FIAF intégré à la FIAF, les réunions du BIFI pourraient avoir lieu dans le cadre des réunions de la FIAF et chaque année, ces réunions pourraient se situer soit avant, soit après les réunions et manifestations du congrès de la FIAF.

Le comité directeur pourrait donc envisager, lorsqu'il prépare l'ordre du jour de son congrès, d'inclure à son programme de travail habituel celui des réunions du BIFI et les manifestations publiques du BIFI.

Nous pourrions poser le problème immédiatement en ce qui concerne l'année prochaine et envisager pour le congrès de la FIAF l'inclusion du programme d'activité, les réunions, discussions et manifestations publiques du BIFI.

M. Langlois : La nuance entre film individuel et film amateur est considérable. Les individuels sont des professionnels. Ces films peuvent être exploités commercialement. Certains cinéastes professionnels ayant leurs fonds propres réussissent à faire parfois une oeuvre d'expression individuelle (Rouquier, par exemple). La première appellation était "Film expérimental et d'avant-garde". On a préféré ensuite le mot "individuel" qui est plus exact.

Il serait assez difficile de lier trop étroitement le BIFI au congrès de la FIAF.

Le Président : Nous attendons avec impatience la manifestation de Bâle qui est l'examen public du BIFI.

Les membres du comité directeur prendront part aux réunions qui auront lieu à Bâle.

Le Président : M. Borel m'a inspiré une résolution. Une petite brochure "l'histoire de l'Unica". A chaque congrès, nous avons des candidats s'intéressant à la FIAF. Comme modèle, nous pouvons donner seulement nos statuts. Je pense que, dans notre intérêt, il faut penser à une petite brochure ronéotypée au commencement, qui donne un aperçu de l'histoire, de l'activité, des membres, du congrès.

M. Thirifays : Excellente idée. Il faudrait y joindre aussi un petit manuel à l'usage des membres de la FIAF avec l'explication des pools de circulation, des fonds international, comment ils fonctionnent, comment les membres peuvent y participer, etc.

Le Président : C'est juste. J'ai pensé à prendre des informations qui sont dans les statuts et les donner sous un autre aspect. Etes-vous d'accord de préparer une telle brochure ?

M. Langlois : Je suis obligé cette année de consacrer 6 mois à la grande réorganisation de la cinémathèque française et je ne crois pas pouvoir m'engager à quoi que ce soit. Je n'aurai pas le temps matériel d'en occuper. Peut-être M. Thirifays pourrait-il faire ce travail avec M. Gaffary et me soumettre leurs projets.

Le Président : Il serait bon d'avoir une telle brochure pour un prochain congrès.

La résolution est acceptée.

Rapport du C.I.F.E. (Mme Grigaut)

J'ai exposé l'an dernier à Vence les circonstances de la création d'un comité et ne reviendrai pas sur ce sujet mais je donnerai quelques points de détail.

1/ Le catalogue est prêt depuis un an. Nos catalogues (250 films français et étrangers) ont été pris en main par l'Unesco qui en a diffusé la parution bilingue à travers le monde. Mais les pourparlers ont été longs. Je pense vous les transmettre ~~pre~~ avant la fin de cette année. Nous voyons 3-4 films par semaine et il y aura un additif.

2/ Diffusion de nos films/sélectionnés au cours des séances de comité. Intensifier notre action en France. L'intérêt porté par le public est manifeste. Nous avons fait une tournée organisée à travers toute la France. Nous sommes en train d'organiser une autre tournée pour la fin novembre.

Nous avons mis au point des programmes de films ethnographiques envoyés à l'étranger à titre d'échange.

Nous remercions la cinémathèque belge et le comité italien du film ethnographique qui nous ont envoyé régulièrement des films. Nous pouvons envoyer aux cinémathèques qui le demanderont des films ethnographiques. Le but de notre organisation est d'acquérir notre propre cinémathèque et qu'elle soit le plus riche possible. Nous tendons à produire nos propres films ethnographiques. Nous avons mis sur pied des équipes d'ethnographes cinéastes et avons 4 films en préparation. Ainsi le comité, qui siège au Musée de l'Homme peut aider à la production de bons films. Nous pouvons maintenant aussi faire face à l'achat de copies de films qui paraissent intéressants.

De plus, les réalisateurs qui reviennent en France ont pris l'habitude de nous envoyer une copie de leurs films et il arrive ensuite qu'ils nous les laissent 6 mois ou définitivement, de sorte que notre cinémathèque commence à devenir plus riche que l'an dernier.

Devant les résultats obtenus par le comité du film ethnographique, j'attire votre attention sur l'urgence de créer des comités nationaux de plus en plus nombreux.

Il n'y a que les comités belge, italien, yougoslave d'information qui siègent régulièrement. Ce n'est pas suffisant pour avoir une action ^{constructive} réellement.

Il faut atteindre le but que dans chaque pays un comité national soit formé et c'est pour cette raison que je demande l'aide de la FIAF.

On a créé un comité américain à Paris. Le délégué américain au conseil a pensé qu'il fallait créer un secrétariat permanent du film ethnographique, assurer les relations entre les différents comités internationaux puis grouper des délégués représentant chacun leur propre comité national.

Chacun des membres de la FIAF siégeant ici aujourd'hui pourrait donc envisager sa propre aide à la création de comités nationaux dans son propre pays et c'est la que je terminerai mon petit exposé.

M. Langlois: Si j'ai bien compris, c'est au congrès des ethnographes de Vienne que la constitution a été décidée. Si l'on demande l'aide de la FIAF, ~~les ethnographes qui ont représenté leur pays au congrès de Vienne~~ il convient que chaque membre de la FIAF prenne contact avec les ethnographes qui ont représenté leurs pays respectifs au congrès de Vienne, ~~pour~~ afin de faciliter sur le plan technique la constitution d'un comité national.

Mme Grigaut: Je dois dire ici qu'une fois cette organisation mise sur pied à la suite du congrès de Vienne, c'est grâce à la cinémathèque française qui nous a complètement aidés. Nos premiers programmes ont été entièrement assurés par elle. Cette aide qu'elle a bien voulu nous apporter pourrait aussi aider la formation de comités nationaux dans les autres pays. Les accords que nous avons eus avec la cinémathèque française pourraient servir de base et de modèle dans les autres pays. Nous n'aurons jamais d'action constructive si nous restons à 4 comités.

Le Président: Quelle est l'organisation du comité français? Si je pose la question de fonder un comité national en Pologne, je dois donner des précisions exactes en ce qui concerne la formation, l'activité, le programme, les cotisations, etc. /.

Mme Grigaut: J'ai apporté toute cette documentation, la liste des membres qui participent au comité français, nos statuts et tout ce qui détermine notre programme. Je peux déjà vous donner un petit aperçu de la marche de ce comité.

Lors de la première séance, juste après la réunion du congrès de Vienne, nous avons fait appel à des ethnographes et à des musicologues pour que le conseil soit formé de gens différents dans leurs activités mais qui veuillent tous concourir au même but, c'est-à-dire la formation de très bons films au point de vue musicologie et cinéma, ce qui manquait jusqu'à présent. En général, il n'y a aucune technique cinématographique et on doit laisser ces films dans un blockhaus. On ne peut absolument pas s'en servir. Les divers membres paient une cotisation (500 fr. comme droit d'entrée pour toute la vie et 1000 fr. par an, ce qui nous a permis de subvenir aux premiers frais de secrétariat, ronéo, etc).

Il y a une question qui ne se pose pas pour nous mais qui est difficile à résoudre pour les autres comités nationaux. Nous avons le Musée de l'Homme qui nous a hébergés. Ce comité est greffé sur le musée de l'homme, c'est la même personne qui est chargée du département cinéma du musée de l'homme et qui fait partie du comité du film ethnographique. La question s'est posée par exemple pour le comité belge. Chaque comité devra trouver dans son propre pays le lieu où se passeront les réunions, les possibilités de projection, et surtout les possibilités que ces projections rapportent un peu d'argent.

Nous avons mis du temps à mettre cela au point car il y a des lois qui interdisent de gagner de l'argent avec des films. Nous marchons entièrement avec des cartes de membres qui sont de 1.500 fr. pour tous les gens s'intéressant aux films ethnographiques. N'importe qui peut venir s'inscrire au comité français et est invité à assister à toutes les séances publiques et privées. Nous avons 250 à 300 membres. En plus de ces cartes annuelles de 500 fr., nous avons édité des cartes mensuelles qui ont eu beaucoup de succès. Une fois par mois, le jour de la séance publique, on distribue une carte de 150 fr. aux gens, ce qui nous permet à l'abri. C'est ainsi que nous avons pu fonctionner et que nous ne sommes pas du tout en déficit. Nous avons mis de l'argent de côté pour acheter des copies, des séquences de films qui nous intéressent, mais nous n'avons pas beaucoup d'argent.

Le comité fonctionnant régulièrement et intéressant de plus en plus les organismes officiels, nous espérons avoir très rapidement une subvention de l'Education nationale. Nous avons déjà une subvention du CNRS qui nous a permis d'acheter notre matériel de montage. Nous avons déjà installé une salle de montage, ce qui permet aux ethnographes qui reviennent de tous les pays du monde avec des films dont ils ne savent que faire, de monter les films tranquillement, même de les sonoriser, ce qui est une chose assez importante pour les demandes de subvention à l'état. De plus, l'Unesco nous aide en faisant paraître le catalogue, ce qui ôte beaucoup de frais.

Le Président: Encouragez-vous seulement les réalisateurs à réaliser tel ou tel film ou faites-vous le trait d'union entre les producteurs et les réalisateurs ?

Mme Grigaut: D'abord, nous prenons contact avec les réalisateurs qui veulent partir. Nous leur demandons de projeter quelques-uns de leurs anciens films. Si ce réalisateur nous semble digne de foi et d'intérêt, nous lui faisons des lettres d'introduction pour les organismes officiels. De plus, nous arrivons presque toujours à leur faire avoir de la pellicule gratuitement. Quand on fait une demande de pellicule vierge, on y arrive chaque fois. Le réalisateur n'a que ses frais de voyage à assurer et en général il se débrouille personnellement pour ce genre de frais. En contre-partie, il nous promet une copie de son film au retour, ce qui nous permet de voir notre cinémathèque grandir. D'autre part, nous organisons notre propre projection de films, parmi les membres du conseil qui sont tous cinéastes; par ex. Jean Rouch vient de nous envoyer 4 films à monter. Nous pensons que ce sont de très bons films. Chaque membre du comité s'efforce par ses propres moyens de produire des films qui sont ensuite pour le comité. Ils nous permettent d'envoyer des films dans tous

les festives (à Bâle p.ex).

Le Président: Est-ce qu'on tourne les films ethnographiques en France ?

Mme Grigaut: Oui. Nous avons des films tournés en France, comme par exemple "Goémon". Nous essayons maintenant de faire deux sortes de films. On peut faire de bons films préhistoire, moyens de transport à travers les âges grâce aux collections du Musée de l'Homme. Nous mettons au point un film sur les moyens de transport qui va être réalisé cette année.

M. Langlois: Avez-vous pensé de réaliser le projet de Rouch de faire sur place en France des films français ?

Mme Grigaut: Nous attendons le retour de Jean Rouch. Son retour a été retardé. Nous avons une source de films qui nous a permis de démarrer (?) Ce sont les organismes français d'outre-mer (colonies, Tunisie) et les ambassades étrangères qui ont été extrêmement aimables avec nous. Nous avons demandé dans les ambassades les films qu'ils ont à titre de relations culturelles et nous pensons que cela serait possible à faire dans les autres pays. Nous nous engageons à envoyer nos propres films par la voie diplomatique dans tous les pays étrangers qui veulent avoir des programmes pour faire fonctionner leur comité. Maintenant les gens viennent d'eux-mêmes nous apporter leurs films.

M. Lindgren: Combien de membres y a-t-il dans l'organisation internationale ?

Mme Grigaut : Il y en a 4.

M. Lindgren: Quelles sont ^{les} ~~vos~~ relations entre votre comité national et votre mouvement du film scientifique ? Etes-vous indépendants ?

Mme Grigaut: Nous sommes entrés en bonnes relations. Ils ont prêté des films qui nous intéressaient qu'ils avaient dans leur cinémathèque. Mais nous n'avons pas de questions communes.

M. Langlois : A New-York existe la fondation Flaherty. Avez-vous pris contact avec elle par la voie de ce comité d'ethnographes américains dont vous nous avez parlé. La fondation Flaherty essaie d'initier des cinéastes à une méthode de prise de vue axée sur l'étude de l'homme dans la civilisation.

Mme Grigaut: Quand il a été question de fonder un comité américain il y a un mois à Paris, le président du congrès permanent au congrès de Vienne nous a demandé s'il existait des organismes ayant ce même but. Nous lui avons aussitôt donné le nom de la fondation Flaherty. Je pense que dès leur rentrée à N.Y. ils se mettront en rapport avec eux. C'est très récent et je pense que les contacts n'ont pas encore été pris.

Le Président: En ce qui concerne les manifestations internationales, avez-vous seulement le congrès de Vienne ?

Mme Grigaut : Il y a également les journées de Venise, grâce à l'Unesco. Le second congrès du film ethnographique aura lieu à Philadelphie dans deux ans. Le conseil permanent se réunit tous les deux ans. La dernière réunion vient d'avoir lieu à Paris.

M. Langlois : M. Toeplitz a demandé quel était l'accord entre la cinémathèque française et le CIFE. Cet accord est un peu particulier. Comme tous les accords de 1952, il n'a pu être exécuté sur le plan pratique à cause de la crise de croissance traversée. La cinémathèque française met à la disposition du comité ethnographique, pour les films en 35 mm, un blockhaus. Elle s'est engagée, afin d'aider le film ethnographique, à transférer dans ce blockhaus tous les documents intéressant l'ethnographie qui se trouvent dans nos archives. Le comité ethnographique s'engageait de son côté à déposer dans ce blockhaus les films 16 et 35 mm dont elle pouvait disposer. En outre, nous avons accepté de nous prêter des films pour nos activités réciproques.

Il existait dans mes archives un film extraordinaire "Il pianto delle Zitelle" de Pozzi Bellini, que je conservais au point de vue artistique, mais qui s'est révélé être un document ethnographique de premier ordre. Les films de Moselli ont également une grande valeur au point de vue ethnographique.

Le Président termine la discussion en remerciant Mme Grigaut et en l'assurant de l'aide de la FIAF.

La cinémathèque suisse offre un souvenir.

M. Favre: Nous aurions aimé attendre un an ou deux afin de pouvoir vous recevoir sur un pied beaucoup plus élevé. MM. Dasen, Favre et moi-même avons insisté pour avoir ce congrès à cause des revendications cantonales et communales. Nous savons que le président a souvent regretté l'absence des Suisses mais nous ne sommes hélas que deux hommes de bonne volonté à la cinémathèque. Nous n'avons pas d'employés, de directeurs, etc.

Nous avons rencontré des difficultés à cause des salles. M. Lavanchy, d'autre part, a insisté pour que vous ayez des promenades et pas seulement des séances de travail, mais des questions administratives se sont posées. Nous avons été reçus d'une toute autre façon dans les autres congrès. Mais nous aimerions cependant vous offrir un petit souvenir de la cinémathèque: un livre parlant de Lausanne.

Archives du spectacle

M. Langlois : La cinémathèque française avait été chargée par la FIAF de la responsabilité des archives du spectacle (théâtre, danse, variétés, etc). J'aimerais attirer votre attention sur certains points

Il existe à travers le monde toutes sortes de documents concernant des acteurs de théâtre, des danseuses de ballets, de grands clowns, de grands personnages du cirque, des mises en scène de théâtre, etc. Il serait bon que chacun de nous, indépendamment de ses propres travaux, essaie de sauver des documents très importants pour l'histoire du cinéma.

Nous savons par exemple quel enrichissement ce fut pour la cinémathèque italienne de retrouver les documents de Frégoli.

Nous ne connaissons pas à l'heure actuelle de documents cinématographiques de Nijinsky, Diaghilev. Nous allons donc dresser une liste des grands danseurs, des grands hommes du théâtre en vous chargeant de voir s'il existe dans vos pays respectifs des documents les concernant.

A Paris, les actualités possèdent un document sur la Argentina, et l'on a découvert un autre document sur les Zakharov. Il est possible que vous possédiez quelques-uns de ces documents dans vos archives.

On a découvert chez un amateur des dizaines de bandes représentant Bonnard à sa peinture, alors qu'il n'existe aucun film officiel concernant ce peintre.

On a également trouvé des documents représentant Picasso en 1920 et 1921 et Lorca jeune en 1925.

Cette prospection est donc indispensable et nous devons donc l'envisager, malgré la modestie de nos budgets.

Si, pour des raisons techniques, il est impossible de filmer un son, il y a moyen d'enregistrer d'abord la pièce sur bande magnétique et de la filmer ensuite en muet. Il faut la filmer comme elle se déroule, quitte à employer trois ou quatre caméras. Cela n'est guère coûteux, il suffit de remplacer par des flous différentes lampes de théâtre.

Lors de la venue des ballets de Bali à Paris, nous avons obtenu, grâce à l'ambassade d'Indonésie, l'autorisation de les filmer. Nous avons dû le faire pendant le spectacle, car nous ne pouvions compter sur une séance supplémentaire à notre intention.

J'ai été frappé par la qualité de l'image. Le public a été très compréhensif et pourtant il y avait quatre caméras à chaque scène et cela faisait du bruit. Il y avait des éclairages infrarouges.

Je suis persuadé qu'avec l'aide d'amateurs ce travail pourrait se faire dans chaque pays. Les ballets de Cuevas n'ont pas encore été filmés, il n'y a eu qu'une prise de vues pour les actualités.

M. Lindgren : Il y a souvent, dans les programmes de la TV, des artistes, des danseuses, des spectacles de théâtre. Nous avons un arrangement avec la TV à Londres. Elle nous donne tous les enregistrements ou les programmes que nous lui demandons. La qualité cependant n'est pas aussi bonne que celle d'un film pris directement.

Tous les pays ayant la TV peuvent conclure des arrangements similaires avec elle.

M. Langlois : Nous sommes constamment sollicités par la TV et cela pose des problèmes. Mais nous aimerions élaborer avec elle une forme de collaboration constructive.

Institut de muséographie

M. Langlois: C'est un blâme pour le comité directeur de la FIAF et les cinémathèques que cette résolution de Vence n'ait pu être exécutée. Un tel institut est cependant possible, mais il ne doit se faire que seul, c'est-à-dire qu'il soit l'institut de notre association et non pas qu'il soit créé dans chaque pays. Pourtant, certaines difficultés restent à résoudre, car plusieurs pays possèdent des écoles du cinéma, et il existe une confusion entre notre projet et ces écoles.

Il convient d'élaborer au cours des quatre sessions qui vont précéder le prochain congrès un projet qui montre que cet institut n'a rien à voir avec une école du cinéma normale et qu'il s'agit là d'une véritable université. S'il existe des lycées du cinéma, il n'y a point par contre de sorbonnes du cinéma.

Je propose que le rapporteur de ce projet soit un homme hautement qualifié, à la fois un technicien averti, un metteur en scène, un cinéaste et de plus un homme d'une extrême modestie, j'ai nommé M. Jean-Benoît Lévy qui vit aux Etats-Unis. Il pourrait nous faire cette étude à titre bénévole, car il est suffisamment désintéressé pour ne pas nous demander d'argent, de façon que nous puissions montrer une base qui nous facilitera peut-être la solution d'une véritable institut international des hautes études muséographiques, esthétiques et historiques du cinéma. Etes-vous d'accord de nommer M. J.B. Lévy rapporteur ?

La recommandation est acceptée à l'unanimité.

Echange des stagiaires

Comment faire vivre les stagiaires que nous échangeons, les loger, les défrayer de leur séjour ? Sur le plan pratique, tout a échoué. C'est un problème qui dépasse nos possibilités, et qui regarde les gouvernements. Nous devons réussir à convaincre nos gouvernements respectifs de l'intérêt national qu'il y a à ouvrir un certain nombre de bourses d'études pour les représentants des cinémathèques étrangères qui voudraient, par exemple, aller à New-York pour y étudier le fonctionnement de la cinémathèque de Eastman House.

Je compte sur votre aide à ce sujet. La cinémathèque britannique paraît avoir plus de facilités pour obtenir cette bourse. En ce qui concerne la France, je pense que dans six mois, lorsque nous aurons nos nouveaux statuts, nous pourrions aisément convaincre notre gouvernement de l'intérêt que présentent ces bourses d'études; mais la cinémathèque britannique nous semble à l'heure actuelle être la plus proche de son gouvernement.

M. Comencini: Pour arriver à cette formation d'école supérieure du cinéma, comme disait Langlois, il faudrait procéder en deux étapes :

- 1/ d'abord, cette année, étudier le programme de cette école
- 2/ lors du prochain congrès, examiner les possibilités pratiques qui existent pour arriver à la réalisation de ce programme.

Président: si une cinémathèque demande une bourse, la fédération pourrait appuyer cette demande.

Langlois: Aucun gouvernement n'est préparé à cette conception nouvelle dans notre activité.

Président: Il faut essayer de demander.

Montesanti: Il y a des étrangers qui fréquent l'école, mais ils ont des bourses de leurs gouvernements respectifs.

Langlois: M. Benoît Lévy est très près de l'organisation internationale de l'ONU. On pourrait lui demander également de prendre contact avec les responsables à l'ONU de ce genre de choses pour envisager que l'ONU recommande aux différents gouvernements la création de ces échanges de stagiaires.

Le Président remercie tous les membres présents de la FIAF qui ont pris une part très active aux discussions, les observateurs, les représentants des associations alliées, les nouveaux membres, et il déclare le 8e congrès de la FIAF clos.

Présents : MM. Toeplitz, Lindgren, Karanovic, Melle Prolo, MM. Arteaga, de Vaal, Montesanti, Thirifays, Villa, Comencini, Ilic, Lavies, Gaffary.

Budget

Pour le budget de 1955, il a été prévu : le bureau renforcé de la FIAF, le bulletin (diffusion, etc), la mise à jour du catalogue, le service d'information de la FIAF, le livre sur la présentation de la FIAF comprenant l'historique et les moyens de la FIAF et la mise en oeuvre des travaux du bureau de recherche historique.

La FIAF compte actuellement 21 membres (avec le Musée de Turin), versant en principe une cotisation annuelle de 60.000 fr., soit au total fr. 1.260.000.

M. Langlois : La France verse fr. 300.000 de cotisation. Pourquoi paie-t-elle une telle somme ? Si l'on peut alléguer que certaines cinémathèques n'ont pas d'argent, le Musée d'Art Moderne ou le British Institute par contre en ont. L'an dernier, on avait posé un minimum pour les cotisations, en laissant à chacun le soin de verser le maximum. Cet effort n'a pas été fait. Le problème est simple : ou tous les membres paient la même cotisation, ou la cinémathèque française verse la même cotisation que les autres.

Le Président : Il faut établir le programme du budget et la manière de couvrir les frais.

Répartition actuelle : Traitement M. Gaffary : fr. fr. 40.000.-
du budget de la FIAF : " Melle Catala : " " 15.000.-
 Frais de bureau " " 75.000.-

(les frais de téléphone étant à la charge de la cinémathèque française).

La cinémathèque française va changer d'immeuble cette année. Si la FIAF va dans le même immeuble, il n'y aura pas de problème. Mais si elles ne se trouvent pas ensemble, il sera délicat de faire payer à la cinémathèque certains frais de la FIAF.

Le budget actuel nous amène à fr. 900.000 par an.

En avril prochain, il est prévu d'augmenter le salaire de la secrétaire, qui ne l'a pas été depuis plusieurs années. La vie ayant triplé depuis son entrée en fonction, il convient d'examiner l'éventualité de cette augmentation, et d'établir un budget idéal.

Les comptes de la FIAF ne sont pas tenus actuellement comme il conviendrait. Les pièces justificatives des dépenses manquent. Dès son retour à Paris, M. Langlois demandera à un expert-comptable d'expliquer à la secrétaire comment tenir la comptabilité, dans l'éventualité d'un contrôle.

Il manque à la FIAF une personne travaillant de façon permanente que l'on puisse payer normalement comme secrétaire. M. Gaffary sera alors délivré du souci des petites choses.

On propose une augmentation de 3000 fr. pour Melle Catala, ce qui porte son salaire à fr.18.000.-

Il est également proposé d'augmenter le salaire de M. Gaffary qui s'élèvera à fr.50.000 par mois. M. Gaffary accomplira une heure supplémentaire par jour.

M. Langlois: A mon avis, il faudrait deux pièces pour la FIAF. Je vais essayer de donner une deuxième pièce à la cinémathèque.

Répartition des frais divers du budget 1955:

Entretien :	3.000.-
Téléphone, télégrammes	25.000.- (par trimestre)
Installation "	20.000.-
Chauffage	4.500.-
Electricité	1.000.-
Frais réception	25.000.-
Voyages	60.000.-
Catalogue	50.000.-
Total	<hr/> 189.000.-

Il faut donc prévoir environ fr.200.000.- pour ce budget.

Il reste à envisager un second budget annexe : celui des prestations, pour les films du fonds international de la FIAF. M. Sales Gomes n'a pas obtenu de copies du Musée d'art moderne de New-York, mais 60.000 films du fonds international sont allés à Sao-Paulo. On aurait dû demander des prestations pour chaque film allant là-bas, de même que pour "l'Hommage à Stroheim" fait par M. Foreman en Angleterre et dont les copies viennent du fonds international. Il faut admettre le principe des prestations, assumer une prestation lorsqu'on demande un film au fonds international.

Le Président : Si les membres fondateurs de la FIAF étaient contra de verser autant que la cinémathèque française, il n'y aurait pas de problème financier à la FIAF. Mais cela est impossible au point de vue légal. Puisqu'on ne peut voter que les membres fondateurs doivent payer davantage, il y a deux méthodes de fixer la cotisation ou tout le monde paie la même cotisation ou bien on évaluera les cinémathèques pour leur fixer ensuite un montant de cotisations basé sur leur situation financière. Cela n'est pas une solution facile. Une troisième solution consisterait à fixer par exemple le chiffre de 100000 fr. en laissant au comité directeur le soin de diminuer cette somme pour les cinémathèques qui sont en difficultés financières.

M. Lindgren pressent qu'il aurait des difficultés pour obtenir une augmentation de son gouvernement. Il lui est nécessaire de pouvoir établir que la FIAF est maintenant engagée dans de nouvelles activités pour justifier cette augmentation.

Il est établi enfin que sur les 21 membres, 9 pourraient verser 120.000 fr. de cotisations (Pologne, Tchécoslovaquie, Danemark, Grande-Bretagne, France, New-York, Card, Cineteca Nazionale et Sao Paulo et les 12 autres verseraient fr.60.000.-

Si une cinémathèque ne peut verser fr.120.000.- elle doit adresser une demande au comité directeur en demandant une réduction (qui ne sera pas forcément de fr.60.000).

Le Président propose la résolution suivante :

1/ En ce qui concerne la cotisation, celle-ci est fixée à fr.120.000 par an. Le comité directeur a le droit de réduire cette somme à la demande écrite des cinémathèques qui ne sont pas en mesure de verser ce montant.

Cas échéant, cette demande devra être adressée dans les deux mois qui suivront, en précisant qu'il s'agit de la cotisation pour 1955.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

2/ Une autre résolution est proposée, relative au fonds international. En ce qui concerne les prestations du film du fonds international, nous avons décidé que chaque cinémathèque empruntant un film au fonds international paierait la somme de fr.fr.10.000.-

M. Lindgren trouve cette somme trop élevée.

Le Président : Nous avons voté les choses les plus importantes concernant le budget. Nous aurons en janvier la réunion du comité directeur et il conviendra de revoir la question du fonds international à ce moment-là.

Tous les membres sont d'accord avec cette proposition.

A l'unanimité, MM. de Vaal et Levies sont nommés commissaires aux comptes.